CRIJ Hauts-de-France
Information Jeunesse

Guide du logement

Hauts-de-France

Soutenu par
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Région Hauts-de-France
Pas-de-Calais Le Département
Ville de Lille
Amiens

Le guide du logement - socle commun
Coordination : Hendrike Schmidt (CIDJ)
Comité de rédaction : Fabienne Masse (CRIJ Pays de la Loire) Jamila Baron, Claire Guillon (Crij Occitanie)

Secrétariat de rédaction : Laura Kacem-Chaouche (CIDJ

Création et réalisation graphique : Pierre Robert, Carolina Ferreiro (CIDJ)

Le guide du logement
version Hauts-de-France

Responsable de publication : Jacques Fontaine
Rédaction : Sylvie Poulain, Violaine Colaert, Christine de Oliveira, Nicolas Thiry

Création et réalisation graphique : Baptiste Vincre

CRIJ Hauts-de-France
2 rue Edouard Delesalle
59800 LILLE
Tél : 03 20 12 87 30

33 Mail Albert 1er
80000 AMIENS
Tél : 03 22 50 02 70
www.ij-hdf.fr

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur.
La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition à des fins de commercialisation est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.

Dépôt légal : Juillet 2021

ÉDITO

Trouver un logement lorsqu'on est jeune relève souvent du parcours du combattant.

Ce guide, élaboré en concertation avec différents acteurs du logement en région, a pour objectif de faciliter votre installation et de vous aider dans votre quotidien de locataire.

Que vous soyez étudiant, salarié, stagiaire, apprenti ou demandeur d'emploi, il vous apporte une première réponse et vous oriente vers le partenaire le plus adapté à votre profil et votre demande.

En complément de ce guide, vous pouvez vous adresser aux professionnels du Réseau Information Jeunesse Hauts-de-France, présents sur tout le territoire. Ils vous accueillent et vous informent sur toutes les questions liées à votre recherche d'un logement.

Bonne chance dans votre recherche

L'équipe du CRIJ Hauts-de-France

IJAnnonces

JOB
LOGEMENT
STAGE / APPRENTISSAGE
VOLONTARIAT

L'ANNONCE QUE TU CHERCHES EST SUR

IJ-ANNONCES.FR

Soutenu par
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

Région Hauts-de-France

Pas-de-Calais
Le Département

ville de LILLE

AMIENS

Label Information Jeunesse
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOMMAIRE

Préparer sa recherche **6**
Posez-vous les bonnes questions 6
Faites du repérage 6

Connaître les aides **8**
Aides exceptionnelles 8
Les aides de la CAF 8
Les aides d'Action Logement 10
Les autres aides 12

Trouver son logement **14**
Location dans le privé 14
Logement social (HLM) 17
Partager son logement (colocation…) 21
Habiter en résidence (étudiants, jeunes travailleurs…) 27
Hébergement de courte durée 39

Visiter un logement **42**
Premier contact efficace 42
Votre fiche visite 44

Connaître ses droits **46**
Tout sur le bail 46
Préavis et congés 47
État des lieux 48
Dépôt de garantie 48
Loyer et charges 49
S'informer/se défendre 50

Emménager – Déménager **61**
Check-list des formalités 61

Carnet d'adresses **64**

PRÉPARER SA RECHERCHE

Posez-vous les bonnes questions

Définir les critères de votre logement « idéal » vous permettra de gagner du temps et de limiter les erreurs de choix. Avant de commencer votre recherche de logement, faites le point sur vos besoins et vos attentes.

- Quel est votre budget ?
- Que recherchez-vous ? Un logement indépendant, en résidence universitaire, une chambre chez un particulier ?
- Êtes-vous intéressé(e) par la colocation ?
- Souhaitez-vous un logement vide ou meublé ?
- Quel quartier ciblez-vous : centre-ville, périphérie, campus ? proche des commerces ? desservi par les transports en commun ?
- Avez-vous besoin d'une place de parking ?
- Pour combien de temps souhaitez-vous vous installer ?
- Quelle(s) concession(s) êtes-vous prêt(e) à faire (surface, lieu, environnement...) ?

Faites du repérage

En vous aidant de Google map (ou OpenStreetMap ou Quant Maps, plateformes alternatives pour préserver vos données et votre vie personnelle), renseignez-vous sur la ville dans laquelle vous allez vivre : noms des quartiers, lieu d'études, de formation ou de travail, transports en commun…
Vous vous repérerez ainsi plus facilement lorsque vous consulterez des annonces de logement. Dans l'idéal, rendez-vous sur place une journée ou deux.
Train, bus, tram… Informez-vous sur les lignes, tarifs et abonnements. Que vous soyez motorisé ou non, il est souvent plus pratique, économique et écologique d'utiliser les transports en commun.
S'organiser avant toute visite permet de ne pas passer à côté d'une opportunité !

CONSEILS

- Créez-vous une check-list pour noter les informations sur chaque logement (voir p.26) ;

- Préparez votre dossier de candidature en plusieurs exemplaires. N'hésitez pas à le redemander au propriétaire si vous n'êtes pas retenu(e). (voir p. 25) ;

- Informez-vous sur les prix des loyers : www.observatoires-des-loyers.org

Évaluez votre budget

Ne prenez pas un logement au-dessus de vos moyens. Pour déterminer la somme maximale à consacrer à votre loyer et aux charges, faites vos comptes et n'oubliez rien !

Vos ressources mensuelles		Vos dépenses mensuelles	
		Charges du logement	
> Bourses	€	> Loyer + charges locatives	€
> Salaire	€	> Assurance habitation	€
> Allocation Pôle emploi	€	> Factures d'énergie (eau, électricité, gaz)	€
> Indemnités service civique…	€	> Abonnements téléphone/ Internet	€
> Prestations CAF (logement, prime d'activité, RSA)	€	> Taxe d'habitation + contribution à l'audiovisuel public (cf. p. 31)	€
> Autres aides au logement (Action Logement, mairie, département, région…)	€	> Entretien du logement et des équipements (chauffage, robinetterie, etc.)	€
		Autres dépenses	
> Autres ressources (aide de la famille, etc.)	€	> Coûts études / formation	€
		> Transport (abonnement, carburant)	€
		> Courses (alimentation, hygiène, etc.)	€
		> Habillement	€
		> Sorties, loisirs, vacances	€
		> Divers : santé, crédits en cours, assurance voiture	€
		> Épargne	€
		> Frais de garde d'enfants	€
TOTAL	€	**TOTAL**	€

Ressources - dépenses = solde (ce qu'il vous reste à la fin du mois !)

Autres dépenses à prévoir	
> Frais d'agence / de notaire / d'état des lieux	€
> Dépôt de garantie (= 1 mois de loyer sans charges)	€
> Dépenses liées au déménagement	€
> Frais d'équipement (vaisselle, meubles, électroménager, etc.)	€
> Ouverture de compteurs d'eau, d'électricité, de gaz, de ligne téléphonique et connexion internet	€
TOTAL	€

En savoir +

Calculateur de budget simplifié : www.lafinancepourtous.com/outils/calculateurs/calculateur-de-budget-simple

CONNAÎTRE LES AIDES

Aides exceptionnelles

Des aides exceptionnelles ont été débloquées pour venir en aide aux personnes touchées par la crise liée à l'épidémie de Covid-19 (perte d'emploi, chômage partiel, étudiants...). Suivez l'actualité sur les sites de la CAF, d'Action logement, du CRIJ Hauts-de-France et du Crous.

Les aides de la CAF

Quel que soit votre statut (étudiant, apprenti, salarié…), si vos revenus sont modestes, la CAF (Caisse d'allocations familiales) peut vous accorder une aide pour payer votre loyer, que vous soyez en logement meublé ou non, en résidence, hôtel, location intergénérationnelle...
Pour en bénéficier, certains critères sont obligatoires : décence du logement (superficie d'au moins 9 m2, confort minimum, conformité aux normes de sécurité) ; quittance de loyer et bail établis au nom de la personne qui demande l'aide ; absence de lien de parenté direct avec le propriétaire (il ne doit pas être votre parent ou votre grand-parent).

En colocation

Chaque colocataire peut bénéficier d'une aide au logement et doit faire sa propre demande. La condition ? Tous les noms des colocataires doivent figurer sur le contrat de location ou chacun doit avoir signé un bail à son nom.

Estimation du montant

Désormais, votre aide est calculée en « temps réel » : chaque trimestre vous devez renseigner en ligne vos ressources des 12 derniers mois. Estimez-la en fonction de votre situation familiale, de votre logement, de vos revenus et de votre lieu de résidence : www.caf.fr
Le site de la CAF est le seul habilité à estimer le montant de votre aide.

Moins de 21 ans ?

Si vous avez moins de 21 ans et que vous demandez une aide au logement, vos parents ne pourront pas continuer à percevoir les prestations familiales pour vous. Étudiez bien la question avec eux.

Demande en ligne

Sur le site de la CAF, la demande d'aide prend 15 à 20 minutes. Préparez les documents suivants :

- votre contrat de location (bail) ;
- vos revenus ;
- votre RIB ;
- le cas échéant, le numéro d'allocataire de vos parents avec leur CAF d'appartenance ;
- les coordonnées du propriétaire, le numéro de Siret si votre bailleur est une société ;
- le montant du loyer et des charges.

Indiquez une adresse mail que vous consultez souvent.

Aides à la mobilité du rous

- 500 € pour les futurs étudiants déjà boursiers s'inscrivant, via Parcoursup, dans une formation hors de leur académie de résidence.
- 1 000 € pour les étudiants boursiers titulaires d'une licence et débutant un master dans une autre région académique.

Demande en ligne sur :
www.messervices.etudiant.gouv.fr

Versement de l'aide

Dès l'arrivée dans la location, faites votre demande d'aide sur le site de la CAF. Sachez que dans le logement privé, aucune aide n'est versée le premier mois d'entrée dans les lieux. Lorsque toutes les conditions sont remplies, le premier paiement est généralement effectué 2 mois après la demande.
Le 5 de chaque mois, l'allocation est versée, selon les cas, au locataire ou au propriétaire qui la déduit du montant du loyer.

Plus d'informations sur :
> www.caf.fr
> www.facebook.com/cafallocationsfamiliales
> au 3230 (numéro unique, prix d'un appel local) : pour joindre votre CAF, renseignez votre numéro de département.

Étudiants

Si vous conservez votre logement en juillet et en août, pensez à l'indiquer à la CAF avant fin juin, sinon le versement de votre aide sera suspendu automatiquement au 1er juillet.

Les aides d'Action Logement

Pour vous aider à financer le dépôt de garantie réclamé au moment de la signature du bail (1 mois de loyer hors charges), vous pouvez, dans certains cas, bénéficier de l'avance Loca-Pass.

Avance Loca-Pass

Mise en place par Action logement, l'avance Loca-Pass finance le dépôt de garantie demandé par le propriétaire à l'entrée dans le logement. Ce prêt, du montant du dépot de garantie (1 200 € maximum), s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle, en recherche d'emploi, étudiants salariés justifiant d'un CDD, d'un statut de boursier ou d'une convention de stage d'au moins 3 mois, ainsi qu'aux salariés du secteur privé.

Vous remboursez ensuite Action Logement, sans payer d'intérêts, sur 25 mois maximum ou sur la durée du bail (minimum de 20 € par mois).
Demande en ligne (au plus tard 2 mois après l'entrée dans les lieux)

www.actionlogement.fr *rubrique Louer*

Garantie Visale

Ce dispositif, simple et gratuit, rassure votre propriétaire. C'est une alternative à la caution parentale ou bancaire, à mettre en place avec l'accord du propriétaire.
Action lLgement se porte garant pour vous, gratuitement, auprès de votre futur propriétaire pendant toute la durée du bail dans des logements du parc privé, des résidences étudiantes privées ou des résidences universitaires du Crous, des résidences Habitat Jeunes...

La garantie Visale s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, étudiants compris, et aux salariés de plus de 30 ans des secteurs privé et agricole en CDD, CDI période d'essai, intérim ou mobilité professionnelle.

Les étudiants et alternants peuvent bénéficier de la garantie Visale sans justificatif de ressources, pour un loyer ne dépassant pas 600 € CC (800 € en Île-de-France) dans le parc privé ou social sur toute la durée d'occupation (au maximum 36 mois de loyers impayés dans le parc privé et 9 mois dans le parc social, les résidences étudiantes, Crous ou Habitat Jeunes...).

En cas de loyer impayé, Action Logement avance les sommes au propriétaire. Vous remboursez ensuite cette avance par mensualités.

Visale prend également en charge d'éventuelles dégradations locatives : une couverture supplémentaire pour le bailleur, sans frais et dans la limite de 2 mois de loyers et charges pour un logement du parc privé.
L'adhésion au dispositif doit avoir lieu avant la signature du bail.

Jeune ou propriétaire, pour savoir si vous pouvez bénéficier de Visale, faites le test d'éligibilité sur :
https://site.actionlogement.fr/eligibilite-visale
Demande en ligne de la garantie sur : www.visale.fr

Formation en alternance : l'aide Mobili-jeune

Cette aide financer une partie du loyer d'un logement proche de votre lieu de formation ou de travail.

Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en formation en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) dans une entreprise du secteur privé. Le salaire ne doit pas dépasser le Smic.

Le montant de l'aide, versée chaque mois, varie de 10 à 100 € versés chaque mois selon le reste de loyer à payer, déduction faite de l'allocation CAF.

Demande en ligne (3 mois avant l'entrée en formation ou, au plus tard, 6 mois après le démarrage de celle-ci).
https://mobilijeune.actionlogement.fr

En alternance ?

Certaines régions mettent en place des aides spécifiques pour les jeunes en alternance. Pour plus d'informations :
www.alternant.actionlogement.fr

Déménagement : l'aide Mobili-Pass

Cette aide vous permet de financer les dépenses occasionnées lors d'un déménagement nécessité par la prise d'un nouvel emprunt et/ou d'un prêt à 1 % remboursable en 36 mois maximum.
Conditions d'attribution :

- être salarié d'une entreprise privée non-agricole de 10 salariés et plus ;
- occuper un poste permanent ou temporaire ;
- la distance entre l'ancienne et la nouvelle résidence doit être supérieure à 70 km ;
- le nouveau logement doit être une location ;
- conditions de ressources.

Si vous êtes salarié du secteur agricole, l'aide Agri Mobilité vous est destinée.
www.actionlogement.fr *rubrique Bouger / Accompagnement mobilité*

Les agences Action Logement en Hauts-de-France

Numéro de téléphone unique : 0970 800 800

AISNE
> 12 boulevard Roosevelt 02100 Saint-Quentin

NORD
> 2 rue de la Couture 59700 Marcq-en-Baroeul
> 68 rue de Famars 59300 Valenciennes

OISE
> 1 rue des Filatures 60000 Beauvais
> 9 bis rue Clément Ader 60200 Compiègne

PAS-DE-CALAIS
> 19 avenue du Maréchal Leclerc 62000 Arras
> 20 boulevard du Parc CS 70014 62231 Coquelles

SOMME
> 32 rue de Noyon CS 10207 80002 Amiens Cedex 1

Les autres aides

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Le FSL aide ponctuellement les personnes les plus démunies qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir. Il peut permettre de «financer» le dépôt de garantie, la caution, les dettes de loyers…

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Le FDAJ est une aide financière ponctuelle accordée par le Département aux jeunes de 16 à 25 ans ayant de faibles revenus. Il permet de financer des actions collectives ou individuelles pour la recherche d'emploi, la mobilité, la santé, l'hébergement... dans le cadre du parcours d'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes.

Le jeune demandeur doit constituer son dossier d'aide (FSL ou FDAJ) avec un référent social au sein des structures telles que : les missions locales, les CCAS ou UTPAS, les centres sociaux, les CAF, les Crous, les ADIL... Les jeunes domiciliés sur une commune de la MEL doivent formuler leur demande auprès de la Métropole Européenne de Lille (03 20 21 22 23).

N.B. : le FDAJ ne pourra être mobilisé qu'en dernier recours après vérification que les aides de droits communs ne peuvent être attribuées ou ne sont pas suffisantes (allocations familiales, allocations logement, bourses, AAH, RSA, FSL...).

Chéque énergie

Attribué sous conditions de ressources, selon votre déclaration de revenus, ce chèque d'un montant compris entre 48 € et 277 € vous permet de payer vos factures d'énergie (gaz, électricité...). Si vous en bénéficiez, il est envoyé chez vous une fois par an entre fin mars et fin avril. Vous n'avez aucune démarche à effectuer.
www.chequeenergie.gouv.fr

Le Fastt (Fonds d'action sociale du travail temporaire)

Le Fastt propose aux intérimaires des services pour faciliter leur recherche de logement : accompagnement personnalisé, garanties pour rassurer les propriétaires, aide pour payer la caution et les honoraires d'agences immobilières...
www.fastt.org

TROUVER SON LOGEMENT

Location dans le privé

Quel que soit votre projet logement (location d'une chambre, d'un studio, d'un meublé...), les offres dans le secteur privé sont nombreuses et les annonces de particuliers à particuliers et d'agences immobilières se trouvent aussi bien sur Internet que dans les journaux.

Les agences organisent les visites et rédigent le bail, des frais sont à prévoir dans votre budget : environ un mois de loyer hors charges. Ils sont à régler seulement si vous signez le bail. Les notaires peuvent également proposer ce type d'annonces et de services immobiliers. Pour votre recherche, activez aussi votre réseau personnel.

Offres immobilières

Quelques sites :
www.ij-annonces.fr
www.leboncoin.fr
www.pap.fr
www.fnaim.fr
www.seloger.com
www.immobilier.notaires.fr
www.lokaviz.fr *(Centrale du Crous réservée aux étudiants)*

Pensez également aux groupes Facebook dédiés à la location et à la colocation.

Priorité à la vigilance !

> Soyez sur vos gardes avec les arnaques sur Internet qui consistent à vous demander une somme d'argent pour réserver un logement.
> Méfiez-vous des marchands de listes qui proposent des offres de location contre un paiement préalable… sans garantir de vous trouver un logement.

N'envoyez jamais d'argent !

Où s'informer ?

Le CRIJ Hauts-de-France et les conseillers du réseau Information Jeunesse informent gratuitement les jeunes en recherche de logement sur les démarches, les offres de location et les aides financières.

CRIJ Hauts-de-France
Le réseau Information Jeunesse :
www.ij-hdf.fr/le-reseau-ij

CROUS
> CROUS Lille Nord-Pas-de-Calais
74 rue de Cambrai
BP 50100
59 017 Lille Cedex
Tél : 03 20 88 66 00
www.crous-lille.fr

> CROUS Amiens-Picardie
25 rue Saint-Leu
BP 50541
80005 Amiens Cedex 1
Tél : 03 22 71 24 00
www.crous-amiens.fr

Union Régionale des CLLAJ des Hauts-de-France
Les Cllaj (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) proposent un accompagnement personnalisé gratuit aux jeunes qui cherchent un logement.
https://hautsdefrance.uncllaj.org/

NORD

CLLAJ du Cambrésis – Prim'Toit
65 rue Saint Georges 59400 Cambrai
Tél : 03 27 74 46 22
www.primtoit.fr/site/nos-offres/cambresis.html

CLLAJ du Douaisis – Prim'Toit
29 rue Saint Thomas 59500 Douai
Tél : 03 27 98 86 63
www.primtoit.fr/site/nos-offres/douaisis.html

CLLAJ de l'Avesnois – Prim'Toit
- 35 rue des Prés Avesnes sur Helpe
- 31 avenue Kennedy 59610 Fourmies
Tél : 03 27 60 13 38 / 03 27 57 98 65
cllaj-avesnois@primtoit.org
www.primtoit.fr/site/nos-offres/avesnois.html

Mission Locale de Lille - Espace Réussir
5 boulevard Maréchal Vaillant 59000 Lille
Tél : 03 28 04 54 40
espacereussir@reussir.asso.fr
https://missionlocale-lille.fr

CLLAJ Mission Locale Lys Tourcoing
200 rue de Roubaix BP 50357 59336 Tourcoing Cedex
Tél : 03 20 28 82 20
www.emploi-lystourcoing.fr

CLLAJ Valenciennois– Prim'Toit
36 rue des Anges 59300 Valenciennes
Tél : 03 27 42 01 59
cllaj-valenciennois@primtoit.org
www.primtoit.fr/site/nos-offres/valenciennois.html

PAS-DE-CALAIS

Plateforme Logement Jeunes Arras – CCLAJ Arras
34 bis Grand Place 62000 Arras
Tél : 03 21 71 92 97
plateformelogementjeunes@j4aj.fr
https://plateformelogement.wixsite.com/jeunesarras

CLLAJ de l'Artois - Mission locale de Béthune
297 rue Michelet 62400 Béthune
Tél : 03 66 98 01 80 / 03 21 64 49 40
carine.debarge@mlartois.fr
www.facebook.com/mission.locale.artois

CLLAJ - Mission Locale Amie du Boulonnais
7 rue Basse des Tintelleries 62200 Boulogne-sur-Mer
Tél : 03 21 30 36 22
logement@mlboul.com

CLLAJ de l'Artois – Résidence Habitat Jeunes Serge Gouillart
122 rue d'Argentine 62700 Bruay-la-Buissière
Tél : 03 91 80 12 12
contact@habitat-jeunes-bruay.fr
https://habitat-jeunes-bruay.fr/accompagnement.html

CLLAJ Lens -Lievin - Mission Locale
91 avenue Jean Jaurès 62800 Liévin
Tél : 03 21 74 98 15
cllaj@ml-lenslievin.fr
https://jecliquepourmonlogement.fr/
www.facebook.com/CLLAJ-LensLi%C3%A9in-1989067454685906

CLLAJ Hénin-Carvin
Association Rencontres et Loisirs
19 rue du 19 Mars 1962 62590 Oignies
Tél : 03 21 79 95 58 / 06 45 40 23 66
http://rl-action-sociale.fr

CLLAJ du Pays de Saint-Omer – CAPSO
1 allée du Parc 62500 Saint-Omer
Tél : 03 74 18 22 20 a.tabart@ca-pso.fr

CLLAJ Opale Canche Authie – ADEFI - Mission Locale
1 rue des Procureurs 62130 Saint-Pol-sur-Ternoise
Tél : 03 21 03 26 10
secretariat@adefi-mlr.fr
infologement@adefi-mlr.fr
https://www.adefi-ml.com/vie-quotidienne

Logement social

Les logements sociaux (HLM) sont attribués sous condition de ressources. Les délais d'attente peuvent parfois être très longs. Enregistrez votre demande unique et renouvelez-la chaque année :

- en ligne sur www.demande-logement-social.gouv.fr ou sur les sites départementaux ;
- ou auprès de l'organisme HLM de votre choix.

Bon à savoir
Des Agences immobilières sociales (AIS) font le lien entre les bailleurs privés proposant leur logement au titre du logement social et les locataires (garantie Visale possible).
www.habitat-humanisme.org
www.soliha.fr

La plateforme locative d'Action Logement AL'in vous permet de postuler directement en ligne à des offres de logement. Accessible, sous conditions de ressources, aux salariés d'une entreprise du secteur privé d'au moins 10 salariés ou d'une entreprise agricole d'au moins 50 salariés. Votre demande est à renouveler chaque année jusqu'à l'obtention d'un logement social : al-in.fr

Organismes HLM

AISNE

OPAL - Office Public de l'Habitat de l'Aisne OPH
1 place Jacques de Troyes 02007 Laon Cedex
Tél : 03 23 23 62 00
contact@opal02.com
www.opal02.com

NORD

Norevie
62 rue Saint Sulpice CS 40520 59505 Douai Cedex 2
Tél : 03 27 93 53 53
www.norevie.com

Maisons & Cités
167 rue des Foulons 59500 Douai
Tél : 03 21 08 08 56
www.maisonsetcites.fr

Sia Habitat - Groupe SIA
67 avenue des Potiers 59506 Douai
Tél : 09 69 32 12 18
www.sia-habitat.com

Le Cottage Social des Flandres
1/3/5/7 place de la République CS 15305
59379 Dunkerque Cedex 1
Tél : 03 28 29 12 91
www.cottage.fr/cottage/

Flandre Opale Habitat
51 rue Poincaré BP 5273 59379 Dunkerque Cedex
Tél : 03 28 61 59 62
www.flandreopalehabitat.fr

L'Avesnoise - Groupe Sambre Avesnois Immobilier
Siège : 7 place Derigny 59610 Fourmies
Tél : 03 27 60 80 20
avesnoise@groupe-sai.fr
www.groupe-sai.fr

3F Notre Logis
221 rue de la Lys CS 60126 59433 Halluin Cedex
Tél : 03 20 03 02 01 *(Siège)*
Tél : 03 20 03 02 01 *(Agence Villeneuve-d'Ascq)*
www.groupe3f.fr

Groupe LDEV - Logis Métropole – Mon Abri
176 rue du Général de Gaulle BP 12
59561 La Madeleine Cedex
Tél : 03 20 14 72 88
crc@groupe-ldev.com
www.groupe-ldev.com

Partenord Habitat
27 boulevard Vauban BP 309 59020 Lille Cedex
Tél : 03 20 78 56 00
www.partenordhabitat.fr

Lille Métropole Habitat
425 boulevard Gambetta
59200 Tourcoing
Tél : 09 70 24 92 49
clients@lmh.fr
www.lmh.fr

Société Immobilière Grand Hainaut
40 boulevard Saly 59300 Valenciennes
Tél : 03 27 14 80 00
www.sigh-habitat.fr

Habitat du Nord
10 rue du Vaisseau CS 30287 59665 Villeneuve-d'Ascq Cedex
Tél : 03 59 75 59 59
contact@habitatdunord.fr
www.habitatdunord.fr

Vilogia
74 rue Jean Jaurès 59650 Villeneuve d'Ascq
Tél : 09 69 37 36 35
www.vilogia.fr

OISE

OPAC de l'Oise
9 avenue du Beauvaisis 60016 Beauvais cedex
Tél : 03 44 79 50 50
contact@opacoise.fr
www.opacoise.fr

S.A. HLM du département de l'Oise
28 rue Gambetta BP 30693 60006 Beauvais
Tél : 03 44 06 34 56 (Siège) 03 60 05 20 30 (antenne Beauvais)
www.sahlm60.com

Oise Habitat
4 rue du Général Leclerc CS 10105 60106 Creil Cedex 1
Tel. : 03 44 24 94 94
www.oisehabitat.fr

PAS-DE-CALAIS

Habitat Hauts-de-France
Parc d'Affaires 520 boulevard du Parc 62231 Coquelles
Tél : 03 21 00 81 00
www.habitathdf.fr

Habitat du Littoral
30/32 avenue Charles de Gaulle BP 527 62311 Boulogne-sur-Mer
Tél : 03 21 10 01 30
www.habitat-du-littoral.com

Pas-de-Calais Habitat
68 Boulevard Faidherbe CS20926 62022 Arras Cedex
Tél : 03 21 62 62 62
dialogue@pasdecalais-habitat.fr
www.pasdecalais-habitat.fr

SOLIHA Pas de Calais
6 rue Jean Bodel 62000 Arras
Tél : 03 21 51 23 55
contact.pasdecalais@soliha.fr
http://soliha-pasdecalais.fr

Terre d'Opale Habitat
16 quai de la Gendarmerie
62100 Calais
Tél : 03 21 46 04 80
www.terredopalehabitat.fr

SOMME

Baie de Somme Habitat - OPH de la Baie de Somme
13 rue Jeanne d'Arc CS 20234 80102 Abbeville Cedex
Tél : 03 22 20 28 00
contact@baiedesomme-habitat.fr
baiedesomme-habitat.fr

SIP
13 place d'Aguesseau 80005 Amiens Cedex 1
Tél : 03 22 80 40 00
www.sipimmo.com

AMSOM Habitat - Office public de l'habitat de la Somme OPH
1 rue du Général Frère 80000 Amiens
Tél : 03 22 54 50 00
contact@amsom-habitat.fr
amsom-habitat.fr

ICF Habitat - Agence Picardie Champagne-Ardenne
21 rue de la République 80000 Amiens
Tél : 03 22 80 05 05
icfnordest.picardie@icfhabitat.fr
www.icfhabitat.fr/groupe/icf-habitat-nord-est

Décrypter une annonce	
T1, T2 nombre de pièces (hors cuisine, SDB et WC) DPE : diagnostic de performance énergétique Duplex : logement sur 2 étages	Cuisine aménagée : meubles + branchements Cuisine équipée : avec appareils électroménagers SDB : salle de bains (avec baignoire) Salle d'eau : comprend une douche

ZOOM

Pièges à éviter

> Ne sautez pas sur la première annonce qui passe.
> Ne vous fiez pas aux photos, déplacez-vous.
> N'envoyez jamais d'argent pour réserver un logement.
> Ne louez pas un logement de moins de 9 m2 ou non conforme aux normes de santé et de sécurité (absence d'éclairage naturel, eau potable...). De plus, vous n'aurez pas droit aux aides au logement.
> Ne prenez pas un appartement au-dessus de vos moyens.

Partager son logement

La formule de la colocation permet d'habiter un logement plus grand tout en limitant son budget. C'est aussi une bonne manière de s'intégrer dans une nouvelle ville et de se faire des amis rapidement… à condition de bien s'entendre avec ses colocataires !

La colocation

En colocation, il existe 2 types de contrat de location (bail).

> **Un bail unique signé avec le propriétaire.** Tous les colocataires y figurent et le signent. Chacun dispose des mêmes droits et des mêmes obligations.
Attention à la clause de solidarité avec ce type de bail !
Si vous quittez le logement avant l'expiration du bail, vous êtes quand même tenu de payer la part du loyer d'un colocataire qui ne pourrait plus l'assumer. Sans nouveau colocataire, la solidarité de l'ex-colocataire cesse 6 mois après la fin du préavis de ce dernier (sauf pour les colocations antérieures à mars 2014 pour lesquelles cette durée n'est pas valable).
Pour récupérer votre dépôt de garantie, vous devrez attendre que les autres locataires quittent également le logement.

> **Un bail pour chaque colocataire :** chaque colocataire signe un contrat avec le propriétaire pour la chambre qu'il loue et partage les espaces communs (cuisine, sanitaires…). Souvent, le propriétaire choisit les personnes qui entrent dans le logement.
Vous n'êtes pas lié(e) légalement aux autres locataires : si un colocataire ne paie pas son loyer, vous n'avez pas à régler sa part.

Attention : si vous êtes en couple, mariés ou pacsés, ce n'est pas de la colocation !

Où trouver ses colocataires ?
www.appartager.com
www.lacartedescolocs.fr
www.lokaviz.fr *(pour étudiants)*
www.leboncoin.fr/colocations/offres/
www.locservice.fr/colocation/
www.macoloc.fr
www.recherche-colocation.com
www.colocatere.com

Coliving

Le coliving est le principe de la colocation mais intégrant des services supplémentaires. IvyNest, implantée sur Lille, propose des maisons en colocation, rénovées, meublées et équipées dans l'agglomération de Lille. Dans le prix sont proposés le ménage hebdomadaire, de grands espaces communs (salon, jardin, terrasse...), la livraison de produits consommables (lessive, savon, produit vaisselle...écologiques), selon la maison, l'accès à une blanchisserie, salle de sport...
https://ivynest.fr/
livecolonies.com/lille
mynameisbernard.com

Consultez également les sites d'annonces habituels (voir p. 14).

En savoir +

www.anil.org *rubrique Votre projet / Vous êtes locataire / Colocation*
www.service-public.fr *tapez « colocation » dans la barre de recherche*
www.tricount.com *application gratuite pour gérer le budget d'une colocation*

La colocation intergénérationnelle

Dans le cadre de l'habitat partagé intergénérationnel et solidaire, « l'hébergé » (jeune de moins de 30 ans), en échange d'une présence et de menus services ponctuels dans les tâches quotidiennes, est logé contre une participation financière modeste, voire symbolique, chez un « hébergeur » (personne âgée de plus de 60 ans).
Le nouveau contrat de cohabitation intergénérationnelle mis en place par la loi Elan apporte un cadre juridique à cette formule. Les jeunes peuvent bénéficier des aides au logement de la CAF.
www.cohabilis.org

Générations et Cultures
Un toit à partager
61 rue de la Justice
59000 Lille
Tél : 03 20 57 04 67
untoitapartager@generationsetcultures.fr
www.generationsetcultures.fr
Territoires d'interventions : métropole de Lille, communautés urbaines d'Arras et Dunkerque, communautés d'agglomération de Valenciennes, Lens-Lievin et Béthune-Bruay et Douai.

Ensemble2générations
ensemble2generations.fr
(Domicile du senior, studio en maison de retraite, studio en immeuble intergénérationnel)

Compiègne
54 rue de l'Oise
60200 Compiègne
06 87 91 14 40 Armelle CASTAING
compiegne@ensemble2generations.fr

Dunkerque
950 rue Paul Dessinguez
59640 Dunkerque
07 68 27 12 27 Chrystelle MAKY KOUEDY
dunkerque@ensemble2generations.fr

Lille
1 rue Saint Chrysole
59237 Verlinghem
06 18 46 34 85 Nathalie MASSON
lille@ensemble2generations.fr
07 49 86 52 29 Delphine PETIT
d.petit@ensemble2generations.fr

Abbeville / Amiens
146 rue Saint Fuscien
80000 Amiens
Tél : 06 71 21 96 18 Aude DE LEGGE
amiens@ensemble2generations.fr

Autres organismes
Homiz
https://homiz.eu/

WeShareWeCare
https://esnfrance.org/nos-projets/wesharewecare/

Koloc' à projets solidaires (KAPS)
Vous recherchez un logement et vous avez envie de vous engager dans un quartier populaire ? Vous avez entre 18 et 30 ans ? Conjuguez engagement solidaire (4h environ par semaine), mixité sociale et colocation étudiante en vous inscrivant en ligne sur Koloc' à projets solidaires, proposé par l'Afev (Association de la fondation étudiante pour la ville).
rejoins.afev.org/kaps

AFEV Métropole Lilloise
afev-lille.e-monsite.com/ressource-espace/afev-lille/afev-1/kaps.html

> Local de Villeneuve d'Ascq
31 chemin des Visiteurs 59650 Villeneuve d'Ascq
Tél : 03 20 04 03 90

> Local de Roubaix
90 rue Saint Jean
59100 Roubaix
Tél : 09 83 01 94 98
KAPS à Lille, dans les quartiers Faubourg de Béthune, Moulins, Fives, Wazemmes, Bois Blancs et quartier Pont de Bois à Villeneuve d'Ascq

AFEV Amiens
https://rejoins.afev.org/kaps/amiens/
david.laruelle@afev.org
https://www.facebook.com/afevamiens/

AFEV Valenciennes
31 chemin des visiteurs
59650 Villeneuve d'Ascq
Tél : 03 20 04 03 90
anais.tavernier@afev.org
https://rejoins.afev.org/kaps/

Autres modes de cohabitation

Les résidences intergénérationnelles

Ces résidences regroupent des logements adaptés à loyer modéré pour des personnes vieillissantes, isolées et des étudiants. Des espaces et temps de convivialité sont mis en place pour permettre de tisser et d'animer du lien social dans un immeuble collectif.
www.habitat-humanisme.org
www.soliha.fr
www.keybaco.fr

La chambre meublée chez l'habitant

Pour partager un logement, vous pouvez aussi louer une chambre meublée indépendante chez un particulier, avec un accès à la cuisine et à la salle de bain. Cette formule a des avantages : pas d'aménagement, pas de taxe d'habitation, accès au wifi de la famille, possibilité de partager le repas du soir… Elle présente aussi des inconvénients : vous avez peu d'intimité et il n'est pas évident d'inviter vos amis car vous n'êtes pas chez vous !
Bon à savoir : pensez à signer un bail.
www.lokaviz.fr ***(pour étudiants)***
www.airbnb.fr
www.leboncoin.fr
www.ij-annonces.fr

Logement contre services

Certains propriétaires (souvent des parents avec de jeunes enfants) proposent gratuitement une chambre meublée en échange de garde d'enfants et de soutien scolaire. Il est conseillé de rédiger un écrit sur les conditions de l'échange (durée, mise à disposition, gratuité, prestations fournies…) pour éviter tout conflit. Les annonces se trouvent sur les principaux sites de logement

Bon à savoir

Pour votre habitation, assurez-vous tous ensemble chez le même assureur pour éviter tout conflit de responsabilité entre assurances en cas de problème.

ZOOM

Pour une colocation réussie !

La colocation a de nombreux atouts (convivialité, partage des tâches, des charges, du loyer…), mais elle implique aussi des contraintes et des concessions à faire (respect mutuel des modes de vie de chacun…). Elle reste cependant une expérience enrichissante qui peut déboucher sur de belles amitiés.

- Renseignez-vous bien sur la législation en matière de colocation.
- Trouvez un logement suffisamment grand pour que tous les locataires bénéficient d'un minimum d'intimité et d'indépendance.
- Choisissez au mieux vos colocataires : mode de vie, solvabilité, etc.
- Définissez dès le départ les règles de vie commune par écrit et veillez à vous y tenir : courses, tâches ménagères, respect de la vie privée (horaires, bruit, visites), lieux où fumer, consignes de chauffage, autorisation ou non des animaux domestiques…
- Sachez faire des compromis et rester souple.
- Tirez parti de nouvelles rencontres pour découvrir d'autres cultures, d'autres musiques et vous ouvrir aux autres.
- Communiquez en cas de problème : ne laissez pas les tensions ou les malentendus s'installer !

Habiter en résidence

Plusieurs types de résidences existent, selon votre statut, votre budget et vos besoins.

Résidences du Crous pour étudiants

Les logements en cités et résidences universitaires du Crous sont attribués aux étudiants, sous conditions de ressources, pour une année universitaire (demande renouvelable). Les étudiants boursiers sont prioritaires.
N'attendez pas les résultats du bac pour préparer votre rentrée ! Les demandes de bourse et de logement étudiant sont à faire en ligne entre le 20 janvier et le 15 mai pour la rentrée suivante via la procédure du Dossier social étudiant (DSE) : www.messervices.etudiant.gouv.fr (cochez la case « Demande de logement »). Vous ferez votre choix dans l'offre locative des Crous sur : trouverunlogement.lescrous.fr

Bon à savoir

DSE : du 20/01 au 15/05
Affichage des offres + dépôt des vœux : 4/05
Fin des vœux : 22/06
Attribution des logements : 29/06
Phase complémentaire : 08/07

Une réponse vous sera donnée début juillet par SMS et par mail. Vous aurez 7 jours pour confirmer en ligne votre demande et payer les frais de réservation par carte bancaire (100 € pour tous, déductibles du 1er mois de loyer). Ceux-ci seront remboursés si vous vous désistez avant le 31 août 2021.

Adressez-vous au Crous de votre académie pour en savoir plus sur les loyers, les services proposés (connexion internet, équipements…), la localisation des résidences, les logements libres en cours d'année (départ d'étudiants en stage ou en réorientation), les restos U et cafets U…

Bon à savoir

- Les loyers en Cité U sont toutes charges comprises.
- Les locations ouvrent droit aux aides au logement (versées aux résidences Crous).
- Pas de taxe d'habitation.
- Accès Internet.

Résidences universitaires gérées par le CROUS :

> CROUS Lille Nord-Pas-de-Calais
74 rue de Cambrai - BP 50100
59 017 Lille Cedex
Tél : 03 20 88 66 00
www.crous-lille.fr/logements/logement-residence-universitaire/nos-residences-universitaires/

> CROUS Amiens-Picardie
25 rue Saint-Leu - BP 50541
80005 Amiens Cedex 1
Tél : 03 22 71 24 00
www.crous-amiens.fr/logements/cartes-des-residences

Résidences universitaires gérées par l'Université catholique de Lille :
All, tous les services de la vie étudiante - Service logement
47 boulevard Vauban - 59000 Lille
Tél : 03 20 15 97 78
www.all-lacatho.fr

Résidences universitaires de l'UTC de Compiègne :
ALESC – UTC
Association Logement Étudiants et Stagiaires de Compiègne
Accueil Centre Benjamin Franklin – Bureau F111
Rue Roger Coutollenc - BP 60319
60206 Compiègne Cedex
Tel : 03 44 23 43 75 / 03 44 23 44 49
contact@alesc.utc.fr
https://alesc.utc.fr

Foyers et maisons d'étudiants

Gérés par des associations, ils proposent des chambres. Les foyers peuvent être à caractère religieux, avec des conditions d'accueil spécifiques : pour filles uniquement, règles de vie strictes… Renseignez-vous pour vérifier que ce type de foyer vous convient.
Maisons d'étudiants à retrouver sur www.unme-asso.com

Résidences sociales

On retrouve notamment sous cette appellation les résidences Adoma ou Coallia.
Elles s'adressent à tout public en difficulté : jeunes actifs précaires, familles monoparentales démunies, demandeurs d'asile, travailleurs migrants…
Les résidences sociales apportent une solution transitoire en attendant un relogement dans le parc immobilier traditionnel.

Ces logements temporaires sont meublés et conventionnés APL.
Les résidents disposent également d'un accompagnement pour les aider dans leurs démarches administratives et d'accès aux droits.
Vous pourrez être dirigé(e) vers une de ses résidences en passant par l'intermédiaire d'un travailleur social (CCAS, mission locale…).

COALLIA
https://coallia.org/logement-accompagne/residences-sociales/

ADOMA
logement.nord-pas-de-calais@adoma.fr
www.adoma.cdc-habitat.fr/adoma/Accueil/p-730-Vivez-l-habitat-solidaire.htm

OISE

Adoma - Résidence Anjou
3 rue d'Anjou 60000 Beauvais
Tél : 03 44 05 66 50

Adoma - Résidence Jean Jaurès
129 rue Jean Jaurès 60180 Nogent-sur-Oise
Tél : 03 60 80 02 20

Adoma - Résidence Semaphore
17 rue du Semaphore 60180 Nogent-sur-Oise
Tel : 03 60 80 01 20

Adoma - Résidence Edouard Branly
2 boulevard Branly 60180 Nogent-sur-Oise
Tél : 03 60 80 00 90

Adoma - Résidence Moulins
14 rue des Ouvriers Fondeurs 60180 Nogent-sur-Oise
Tel : 03 60 80 01 81

Adoma - Résidence Liancourt
278 avenue Louis Aragon 60140 Liancourt
Tél : 03 44 73 00 61

Adoma - Résidence Senlis
1 chaussée Brunehaut 60300 Senlis
Tél : 03 44 53 11 88

NORD

Adoma – Résidence LEYLANDII
56 rue d'Uxem 59240 Dunkerque
Tél : 03 28 69 01 63

Adoma - Résidence La Batellerie
13 rue de la Battellerie 59140 Dunkerque
Tél : 03 28 61 03 30

Adoma – Résidence Hot Ville
72 bis rue Hôtel de Ville 59240 Dunkerque
Tél : 03 28 61 03 30

Adoma - Résidence Halluin
294 rue de Lille 59250 Halluin
Tél : 03 20 94 55 77

Adoma – Résidence Saint-Jean
35 rue Saint-Jean 59100 Roubaix
Tél : 03 59 09 07 33

Adoma – Résidence Roubaix
110 avenue Brame 59100 Roubaix
Tél : 03 20 75 37 34

Adoma – Résidence du Parc
103 rue de Paris 59300 Valenciennes
Tél : 03 27 41 17 94

Adoma – Résidence Ronchin
39 rue des Margueritois 59790 Ronchin
Tel : 03 20 88 43 12

Adoma – Résidence St Pol sur Mer
9 rue du Maréchal Foch 59430 St Pol sur Mer
Tél : 03 64 01 00 01

Adoma – Résidence Henri Barbusse
11 Clos Henri Gauthier 59770 Marly
Tél : 03 27 09 54 15

Adoma – Résidence FIEUZ
26 avenue des Dentellières 59300 Valenciennes
Tel : 03 27 41 17 94

Adoma – Résidence Oultre
5 rue d'Oultreman 59300 Valenciennes
Tél : 03 27 41 17 94

Adoma – Résidence Duches
22 rue du faubourg de Paris 59300 Valenciennes
Tél : 03 27 41 17 94

PAS-DE-CALAIS

Adoma - Résidence Vermelles
96 route Nationale 62980 Vermelles
Tél : 03 21 74 14 39

SOMME

Résidence Adoma - Amiens
21 route d'Allonville 80000 Amiens
Tel : 03 22 44 75 04

Aréli
207 boulevard de la Liberté 59011 Lille
Tel : 03 20 57 17 11
www.areli.fr
Aréli est un bailleur social associatif, il propose des logements en résidences sociales (chambres, studios, appartements) en métropole lilloise et dans le dunkerquois, à destination d'hommes ou femmes seuls ou familles monoparentales qui ont des difficultés à se loger dans le parc classique.

En cas d'urgence

Si vous êtes sans-abri (en rupture familiale, expulsé par votre propriétaire, sans aide pour vous héberger provisoirement…) ou témoin d'une telle situation, appelez le 115 pour ne pas dormir dans la rue, pour être aidé ou pour venir en aide.
Numéro vert, gratuit, fonctionnant 24h/24 et 7j/7

Résidences privées pour étudiants et jeunes actifs

Les résidences privées pour étudiants et jeunes actifs proposent des appartements équipés et meublés aux étudiants et aux jeunes salariés le temps d'un stage, de leurs études… Ces résidences ouvrent droit à l'APL. Des espaces collectifs sont accessibles aux résidents : salle de travail, salle de convivialité, ainsi que des services : laverie, local à vélo, parking…
Les résidences sont souvent bien situées : en centre-ville, proche des universités, des transports en commun. Avant de vous engager, faites-vous préciser les tarifs, les charges, les frais de dossiers éventuels, les conditions de départ (préavis…), pour ne pas avoir de surprise financière.
La plupart des résidences proposent d'effectuer votre demande de logement sur leur site.
www.adele.org
www.appartcity.com/fr
www.logifac.fr
www.nexity-studea.com
www.fac-habitat.com/fr/residences-etudiantes
www.estudines.com

Les résidences Habitat Jeunes

Les résidences Habitat Jeunes (ex-foyers de jeunes travailleurs) accueillent principalement des jeunes de 16 à 30 ans dans un parcours vers l'autonomie, en cours d'insertion sociale et professionnelle : jeunes travailleurs, salariés, stagiaires, apprentis, demandeurs d'emploi indemnisés.
Quelques places sont disponibles pour les scolaires et les étudiants.
Les résidences Habitat Jeunes proposent plusieurs types de logements (chambre, studio…) à des prix accessibles, toutes charges comprises.
Ces logements ouvrent droit aux allocations de la CAF.
Les logements sont le plus souvent meublés pour faciliter l'installation des jeunes en mobilité.
Un accompagnement individualisé peut être proposé par des professionnels (aide dans les démarches administratives, la recherche d'emploi...).
Demande de logement en ligne
www.logement-jeunes.unhaj.org

Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes – URHAJ Hauts-de-France
15 rue Saint-Genois
59000 Lille
Tél : 06 22 46 76 51
www.habitatjeuneshdf.fr

NORD

Résidence Habitat Jeunes Jean-Baptiste Godin - Armentières
42 bis chemin du Pont Bayart 59280 Armentières
Tél : 03 20 57 85 96
rhjarmentieres@gmail.com
https://accueilfjt.wixsite.com/rhjflandre

Résidence Habitat Jeunes Le Houtland – Bailleul
Résidence de l'Aubépine
148/150 rue du musée 59270 Bailleul
Tél : 03 28 44 37 01
nbernard@aaedk.org
https://accueilfjt.wixsite.com/rhjflandre

Résidence Habitat Jeunes Le Blootland - Dunkerque
Résidence Marcel Petit
2-4 avenue des Maréchaux de France 59240 Dunkerque
Tél : 03 28 66 71 66
dmorel@aaedk.org
https://accueilfjt.wixsite.com/rhjflandre

Résidence Habitat Jeunes Le Houtland - Hazebrouck
12 Cité du Vert Vallon
Rue du Vieux Berquin
59190 Hazebrouck
Tél : 03 28 40 62 35
nbernard@aaedk.org
https://accueilfjt.wixsite.com/rhjflandre

Résidence Habitat Jeunes Le Houtland – Merville
Résidence Bertrand Schwartz
17 place François Mitterrand
59660 Merville
Tél : 03 61 45 64 32
nbernard@aaedk.org
https://accueilfjt.wixsite.com/rhjflandre

Association ARCADIS
9 place Chaptal 59100 Roubaix
Tél : 03 20 66 29 29
foyerpaulconstans@gmail.com
https://fr-fr.facebook.com/Association-Arcadis-1524522961192852/
L'association ARCADIS propose plusieurs résidences sur Roubaix, Tourcoing, Halluin :
- Résidence Goujon 24 rue Goujon 59100 Roubaix
- Résidence Gambetta 53 boulevard Gambetta 59100 Roubaix
- Résidence Jules Guesde 1 rue Jules Guesde 59100 Roubaix
- Résidence Paul Constans 9 place Chaptal 59100 Roubaix
- Résidence Raymond Thiollier 156 rue de Roubaix 59200 Tourcoing
- Résidence Luc Demeestere 19 rue Gabriel Pagnerre 59250 Halluin (Tél : 03 20 03 19 72)

Prim'Toit

Prim'Toit Cambresis
Tél : 03 27 37 62 85 - 06 49 59 87 61
rhja-cambresis@primtoit.org
http://primtoit.fr/
Prim'Toit propose plusieurs résidences sur Cambrai et Caudry :
- Résidence Dieudonné Coste Rue Dieudonné Coste 59400 Cambrai
- Résidence Saint Georges 65 rue Saint Georges 59400 Cambrai
- Résidence Foch 1 avenue du Maréchal Foch 59400 Cambrai
- Résidence Cap Canaveral 42 rue Jean Mermoz 59400 Cambrai
- Résidence Henri Barbusse 94 bis rue Henri Barbusse 59540 Caudry

Prim'Toit - Résidence de Condé Sur L'Escaut
5 boulevard des Armées59163 Condé sur l'Escaut
Tél : 03 27 26 27 31
rhja-condequievrechain@primtoit.org

Prim'Toit - Résidence Müller
229 rue François Anicot 59553 Cuincy
Tél : 06 38 26 16 83
rhja-douaisis@primtoit.org

Prim'Toit - Résidence Fabien Gilot
33 rue du Crinquet 59220 Denain
Tél : 09 67 44 52 86 / 06 72 93 74 29
rhja-denain@primtoit.org

Prim'Toit - Résidence Maillard
198 rue Morel 59500 Douai
Tél : 06 38 26 16 83
rhja-douaisis@primtoit.org

Prim'Toit - Résidence L'Etape
47 rue François Lemaire 59500 Douai
Tél : 06 38 26 16 83
rhja-douaisis@primtoit.org

Prim'Toit - Résidence de Guesnain
159 rue Paul Eluard 59287 Guesnain
Tél : 06 38 26 16 83
rhja-douaisis@primtoit.org

Prim'Toit - Résidence Leleu
2 avenue des Flandres 59770 Marly
Tél : 03 27 29 49 81
rhja-valenciennes@primtoit.org

Prim'Toit – Résidence Cour du Midi
88 rue Valériani
59920 Quievrechain
Tél : 03 27 26 27 31 / 06 72 93 74 26
rhja-condequievrechain@primtoit.org

Prim'Toit – Résidence du Pont Neuf
3 rue du Pont Neuf
59300 Valenciennes
Tél : 03 27 29 49 81
rhja-valenciennes@primtoit.org

Association Temps de Vie - Résidence Sociale Jeunes Travailleurs Nazareth - Lille
17 place Cormontaigne
59000 Lille
Tél : 03 20 17 07 17
res.jeunes.lille2@tempsdevie.fr
https://tempsdevie.fr/

Habitat Jeunes - Résidence Béthanie
15 rue Saint Génois 59800 Lille
Tél : 03 20 06 08 57
contact@bethanie-lille.fr
www.bethanie-lille.fr
www.facebook.com/AssociationBethanie/about

Maison d'accueil des jeunes travailleurs
Résidence MAJT - Thumesnil
17 rue de Thumesnil 59000 Lille
Tél : 03 20 52 69 75
contact@majt-lille.org
www.majt-lille.org

Résidence MAJT - Atrihome
11-13 rue Abélard 59000 Lille
Tél : 03 66 72 91 33
contactatrihome@majt-lille.org
www.majt-lille.org

OISE

Foyer des jeunes travailleuses Louise Michel
18 rue Jean Vast
60000 Beauvais
Tél : 03 44 06 01 30
fjtlouisemichel@wanadoo.fr
www.facebook.com/Residence-Louise-Michel-Beauvais-473162089849142

ADOHJ Association départementale de l'Oise pour l'Habitat des Jeunes
50 rue du Général de Gaulle
60180 Nogent-sur-Oise
Tél : 03 44 71 68 67
adohj@adohj.fr
www.adojh.fr

L'ADOJH gère plusieurs résidences dans le département :
- ADOJH - Résidence de la Haute Lisse
9 rue des filatures 60000 Beauvais
- ADOHJ - Résidence du Galop
1 rue d'Alençon 60500 Chantilly
- ADOHJ - Résidence des Marronniers
6 rue de Nogent 60160 Montataire
- ADOHJ - Maison du Jeu d'Arc
119 rue Jean Jaurès 60160 Montataire
- ADOHJ - Résidence des 3 Rois
3 rue Denis Diderot 60180 Nogent-sur-Oise
- ADOHJ - Résidence de la Fruitaie
50 rue du Général de Gaulle 60180 Nogent-sur-Oise

PAS-DE-CALAIS

Association 4AJ
Tél : 03 21 71 92 97
plateformelogementjeunes@4aj.fr
plateformelogement.wixsite.com/jeunesarras
L'association propose des logements au sein de leurs résidences :
- Résidence Anne Frank Rue du Bloc et rue du Larcin 62000 Arras
- Résidence Clair Logis 30 Grand Place 62000 Arras
- Résidence Nobel 7 rue Diderot 62000 Arras

Habitat Jeunes - Résidence L'Escale
18 rue Gustave Cuvelier 62100 Calais
Tél : 03 21 19 08 60
hajcalais@orange.fr
www.habitat-jeunes-calais.com

Fondation Apprentis d'Auteuil - Résidence Jean-Paul II
42 rue de la Liberté 62800 Liévin
Tél : 09 72 41 22 66
fjt.lievin@apprentis-auteuil.org
www.apprentis-auteuil.org

Habitat Jeunes de Saint-Omer - Résidence Les Glacis
1 allée des Glacis - BP 40026
62500 Saint-Omer
Tél : 03 21 12 63 00
lesglacisstomer@gmail.com
www.facebook.com/HabitatJeunesSaintOmer

Autres organismes :

Accueil et promotion
Vous êtes Jeune Travailleur ? Apprenti ? Stagiaire ? Étudiant ? Accueil et promotion gère plusieurs résidences pour les jeunes travailleurs et étudiants de 16 à 30 ans dans les 3 départements de Picardie, le Nord et la Seine-et-Marne.
Siège social :
Accueil et Promotion
15 rue Voltaire
02100 Saint-Quentin
Tél : 03 23 62 63 73
contact@asso-aep.org
www.asso-aep.org

AISNE
Résidence Le Rivage
58 bis avenue d'Essômes
02400 Château-Thierry
Tél. : 03 23 83 31 66
rj.chateauthierry@asso-aep.org

Résidence Bailly
Rue du 1er mai
02300 Chauny
Tél : 03 23 52 31 16
rj.chauny@asso-aep.org

Résidence Bois du Charron
Lieu-dit le Bois du Charron
02000 Laon
Tél : 03 23 23 06 81
rj.laon@asso-aep.org

Résidence Samuel PATY
34 rue Jules César
02100 Saint-Quentin
Tél : 03 23 65 15 72
rj.stquentin1@asso-aep.org

Résidence Voltaire
14 rue Voltaire
02100 Saint-Quentin
Tél : 03 23 62 48 32
rj.stquentin1@asso-aep.org

Résidence Mahieu
20 rue Mahieu
02200 Soissons
Tél. : 03 23 53 33 42
rj.soissons@asso-aep.org

NORD

Résidence Géo André
1 bis, Allée Géo André
59600 Maubeuge
Tél. : 03 27 64 79 44
rj.maubeuge@asso-aep.org

OISE

Résidence Aldebert Bellier
1 rue Aldebert Bellier
60000 Beauvais
Tél : 03 44 02 02 39
rj.beauvais@asso-aep.org

Résidence Picardie
133 allée des Roses de Picardie
60280 Margny-lès-Compiègne
Tél : 03 44 90 24 10
rj.compiegne@asso-aep.org

SOMME

Résidence La Licorne
36 rue Emile Francfort
80000 Amiens
Tél : 03 22 92 63 62
rj.amiens@asso-aep.org

Résidence La Vallée
145 rue Dejean
80000 Amiens
Tél : 03 22 67 09 50
re.amiens@asso-aep.org

Aréli
207 boulevard de la Liberté
59011 Lille
Tel : 03 20 57 17 11
http://www.areli.fr
Les résidences pour jeunes travailleurs Aréli s'adressent aux 18-30 ans, jeunes actifs, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi. Elles proposent des chambres et des studios (individuels ou pour deux) meublés, dans une résidence collective, avec services. Ces logements sont prévus pour une occupation temporaire : de quelques semaines à deux ans.

Les Compagnons du devoir

Les jeunes effectuant leur formation avec les Compagnons du devoir et du Tour de France peuvent être logés dans les Maisons des compagnons du devoir.
www.compagnons-du-devoir.com
Rubrique Trouver une maison

La maison de Lille / Siège régional
Siège régional Compagnons du Devoir
118 rue de Babylone
59491 Villeneuve d'Ascq
Tél : 03 20 72 53 07
www.compagnons-du-devoir.com/maisons?src=btn

Campus vert

Les agriculteurs de la région Hauts-de-France mettent à la disposition des étudiants et des stagiaires des studios aménagés dans d'anciens bâtiments de leurs corps de ferme.

Ces derniers profitent ainsi de conditions de vie et de travail de qualité dans des locations meublées à prix très attratifs, et ce, à moins de 20 minutes des sites universitaires.

Les studios sont à louer sur les villes de : Arras, Béthune, St Venant, Boulogne-sur-Mer, Calais, Cambrai, Douai, Dunkerque, Lens, Lille, Genech, Saint Omer, Valenciennes, Beauvais. Les secteurs de Maubeuge, Amiens, Compiègne, St Quentin et Laon sont en cours de développement.

Campus Vert
175 route d'Estaires
62138 Violaines
Tél : 03 20 29 43 68
contact@campusvert.com
www.campusvert.com

Hébergement de courte durée

Des solutions existent pour vous loger quelques nuits ou semaines.

Résidences universitaires

Selon les places disponibles, les étudiants et personnels de l'enseignement peuvent séjourner en résidence universitaire une nuit ou quelques jours pour un coût peu élevé. Rendez-vous sur le site du Crous de votre académie ou sur :
www.bedandcrous.com

CROUS Lille Nord-Pas-de-Calais
74 rue de Cambrai BP 50100 59017 Lille cedex
Tél : 03 20 88 66 00
www.crous-lille.fr/logements/logement-residence-universitaire/logement-court-sejour/

CROUS Amiens - Picardie
25 rue Saint-Leu - BP 50541 80005 Amiens Cedex 1
Tél : 03 22 71 24 00
www.crous-amiens.fr/logements/comment-demander-un-logement/louer-logement-quelques-jours-semaines/

Résidences étudiantes privées / Habitat Jeunes

Certaines résidences proposent des formules à la semaine ou au mois (voir p. 32).

Auberges de jeunesse

Un mode d'hébergement accessible à tous, avec une carte annuelle d'adhésion à prix modique.
www.fuaj.org
www.auberges-de-jeunesse.com

NORD

Auberge de Jeunesse l'Escale
Quartier du Grand Large
351 avenue des Bancs de Flandres
59140 Dunkerque
Tél : 03 28 24 01 01
accueil@escale-dunkerque.com
www.escale-dunkerque.com

Auberge de Jeunesse Stéphane Hessel
235 boulevard Paul Painlevé
59000 Lille
Tél : 03 20 57 08 94
lille@hifrance.org
www.hifrance.org/auberge-de-jeunesse/lille--stephane-hessel.html

PAS-DE-CALAIS

Auberge de Jeunesse Boulogne-sur-Mer
56 place Rouget de Lisle
62200 Boulogne-sur-Mer
Tél : 03 21 99 15 30
boulogne-sur-mer@hifrance.org
www.hifrance.org/auberge-de-jeunesse/boulogne-sur-mer.html

Auberge de Jeunesse « La Hulotte »
Citadelle de Monteuil-sur-Mer
Rue Carnot
62170 Montreuil-sur-Mer
Tél : 03 21 06 10 83
j.gosselin@citadelle-montreuilsurmer.fr
www.musees-montreuilsurmer.fr/auberge-de-jeunesse-et-locations/#auberge

SOMME

Auberge de Jeunesse Amiens
30 Square Friant les 4 Chênes
80000 Amiens
Tél : 03 22 33 27 30
amiens@hifrance.org
www.hifrance.org/auberge-de-jeunesse/amiens.html

Autres structures

CREPS Wattignies
11 rue de l'Yser
BP 49
59635 Wattignies Cedex
Tél : 03 20 62 08 10
accueil@creps-wattignies.sport.gouv.fr
www.creps-wattignies.fr
Hébergement dans le cadre d'un stage, d'une formation

Éthic Étapes
Résidence Ethic Etapes - Parc d'Olhain
Rue de Rebreuve
62620 Maisnil-les-Ruitz
Tél : 03 21 27 91 79
reservation@parcdolhain.fr
www.parcdolhain.fr
Ouverte toute l'année, la résidence Ethic Etapes dispose de 43 chambres dont 35 avec sanitaires individuels (WC et douches) et de 8 chambres avec sanitaires collectifs, pouvant accueillir jusqu'à 150 personnes.

Chambre chez l'habitant

Cette formule conviviale, utile pour une nuit, devient vite chère.
www.airbnb.fr
www.leboncoin.fr
www.gites-de-france.com
www.clevacances.com
www.chambres-hotes.fr
www.couchsurfing.com

Des particuliers prêtent gratuitement leur canapé pour une nuit ou plus.

Camping

Une location en mobil-home est également envisageable.
www.campingfrance.com/recherchez-votre-camping/hauts-de-france
www.les-campings.com

N'hésitez pas à consulter le site internet du Comité Départemental de Tourisme de votre département. Vous y trouverez notamment la liste des hôtels, des campings, les chambres d'hôtes, les gîtes et les gîtes de groupe.

Oise Tourisme
22 Place de la Préfecture
60000 Beauvais
Tél : 03 64 60 60 60
contact@oisetourisme.com
www.oisetourisme.com/hebergements

Somme Tourisme
Agence de Développement et de Réservation Touristiques
54 rue Saint-Fuscien
80000 Amiens
Tél : 03 22 71 22 71
accueil@somme-tourisme.com
www.somme-tourisme.com/dormir

VISITER UN LOGEMENT

Premier contact efficace

Vous avez trouvé une offre qui vous intéresse ? Avant de demander un rendez-vous avec le bailleur (propriétaire, agent immobilier…), anticipez les questions qui seront posées lors du premier contact (téléphonique ou par mail).
Au début de l'échange, présentez-vous et indiquez où vous avez trouvé l'annonce : dans un journal, sur Internet, par le bouche-à-oreille…

Vos questions

- Quelle est la surface du logement ?
- Est-il meublé ?
- À quelle date est-il disponible ?
- Dans quel quartier est-il ? Proche des transports en commun ?
- À quel étage se situe-t-il ?
- Que comprennent les charges ? (attention au « tout compris » qui n'intègre pas toujours l'électricité, l'eau et le chauffage…)
- Quel est le montant du dépôt de garantie ?
- Existe-t-il d'autres frais (honoraires…) ?
- Y a-t-il un garage ou un parking ?

À la fin de la conversation, n'oubliez pas de vous faire confirmer le lieu de rendez-vous, le nom et le numéro de téléphone de votre interlocuteur.

Les questions du bailleur

- Êtes-vous étudiant(e) ? salarié(e) ?
- Si vous êtes salarié(e), êtes-vous intérimaire ? en CDD ou en CDI ? La période d'essai est-elle terminée ?
- Quelles sont vos ressources financières ?
- Avez-vous un garant ? Quelle est sa situation ?

(Si vous n'avez pas de garant, voir p. 10 et 11.)

- Êtes-vous déjà locataire ?

ASTUCE

Privilégiez les visites en soirée pour les éventuelles nuisances sonores et en journée pour la luminosité !

ZOOM

LES DOCUMENTS QUE LE BAILLEUR EST EN DROIT DE VOUS DEMANDER

- Vos justificatifs d'identité (copies de passeport, carte d'identité, titre de séjour…).
- Vos justificatifs de situation (copies de carte étudiante, de contrat de travail, de contrat d'apprentissage…).
- Vos justificatifs de domicile (copies de quittance de loyer, d'attestation d'hébergement en cours…).
- Vos justificatifs de ressources (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaires récents…).
- Les justificatifs de ressources de votre garant (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaire récents…).
- L'estimation de l'allocation CAF (voir p. 8 et 9 pour vous informer sur les aides de la CAF).

Souvent, le propriétaire (ou son représentant) doit choisir parmi plusieurs personnes intéressées par la location. Pensez à préparer soigneusement tous vos documents avant de visiter les logements, vous éviterez ainsi d'être pris(e) de vitesse par un(e) concurrent(e) !

LES DOCUMENTS QUE LE BAILLEUR N'EST PAS EN DROIT DE VOUS DEMANDER

- Une attestation d'absence de crédit.
- Une copie de votre relevé de compte.
- Un extrait de votre casier judiciaire.
- Votre dossier médical.
- De l'argent pour réserver le logement.

En cas de doute, consultez le site de l'Agence nationale pour l'information sur le logement : www.anil.org rubrique Votre projet / Vous êtes locataire. Vous pouvez aussi vous rendre dans une Agence départementale d'information sur le logement (pour les coordonnées, voir le carnet d'adresses p 50.)

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Si vous pensez avoir été défavorisé(e) lors de votre recherche de logement en raison de vos origines, de votre sexe, de votre âge, de votre état de santé ou de tout autre critère de discrimination, vous pouvez vous informer ou saisir le Défenseur des droits sur : www.defenseurdesdroits.fr

Votre fiche visite

À chaque visite, munissez-vous de la fiche suivante que vous pourrez bien sûr personnaliser. Si vous en avez la possibilité, faites-vous accompagner par un proche lors de la visite.

INFOS PRATIQUES / SITUATION DU LOGEMENT	
D'où vient l'offre ?	
Contact du rendez-vous (nom + coordonnées)	
Adresse du logement	
Quartier	
Date de disponibilité	
DESCRIPTION	
Type (chambre, studio…)	
Vide / meublé	
Surface	
Orientation (ensoleillement)	
Étage	
Ascenseur (oui / non)	
Parking / garage / cave	
Jardin / espaces verts	

Photocopiez ce tableau autant de fois que vous en aurez besoin.

INFOS FINANCIÈRES	
Loyer	
Charges : montant + précisions de ce qui est inclus	
Dépôt de garantie	
Taxe d'habitation (selon vos ressources, cf. p. 31)	
Frais (agence / notaire)	
INFOS ÉNERGÉTIQUES	
Chauffage (gaz, électrique, individuel, collectif)	
État des fenêtres, portes…	
DPE (diagnostic de performance énergétique)	
ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT	
Accès au logement et état du bâtiment (escalier, toiture…)	
État des pièces principales (salon, chambre)	
État et équipement de la cuisine	
État des sanitaires (salle d'eau / salle de bain + WC)	
État des surfaces (sols, murs, plafonds)	
État des équipements (électricité, chauffage…)	
État du mobilier (dans un logement meublé)	
Connexion web : accès tél / ADSL / fibre optique	
MES IMPRESSIONS	
Environnement Bons / mauvais points du quartier, proximité des commerces, transports…	
Commentaires personnels	

CONNAÎTRE SES DROITS

Tout sur le bail

La loi impose la rédaction d'un contrat de location (appelé aussi bail) signé par le propriétaire et vous, dont chacun garde un exemplaire.

Durée minimale du bail

- Logement vide : 3 ans (reconductible tacitement), quand le propriétaire est un particulier.
- Logement meublé : 1 an (reconductible tacitement) ou 9 mois lorsque le logement est loué à un étudiant ou à un apprenti (le bail n'est pas automatiquement reconduit).

Contenu

- Coordonnées du propriétaire (ou du gestionnaire du logement).
- Nom du locataire (ou des colocataires).
- Durée de la location et date à partir de laquelle le locataire dispose du logement.
- Description du logement et de ses annexes (cave, jardin…).
- Liste des équipements du logement et des parties communes (escalier, ascenseur…).
- Surface habitable.
- Destination du local loué (usage d'habitation ou professionnel).
- Montant du loyer, modalités de paiement et révision éventuelle.
- Montant du dépôt de garantie.
- Montant du dernier loyer payé par le précédent locataire.
- Nature et montant des travaux effectués depuis la fin de la dernière location

BAIL MOBILITÉ

Créé par la loi Elan, ce bail, plus flexible, concerne les logements meublés loués entre 1 et 10 mois à des étudiants ou à des personnes en mobilité professionnelle : formation, études supérieures, apprentissage, service civique… Avec ce contrat, le bailleur ne peut pas exiger de dépôt de garantie mais il a la possibilité de demander une caution, notamment par la garantie visale (voir p. 10)

Documents joints

- État des lieux (voir p. 30).
- État du mobilier (logement meublé).
- Si l'immeuble est en copropriété, règlement des parties communes et privées.
- Attestation d'assurance du locataire.
- Engagement de caution (le propriétaire exige la plupart du temps la caution d'un tiers).
- Diagnostic technique (DDT) avec, entre autres, le diagnostic de performance énergétique (DPE) et l'état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz.

Colocation

Si vous optez pour la colocation, vous pourrez soit signer un bail unique (avec les autres colocataires), soit votre propre contrat dans le cadre d'un bail multiple. Renseignez-vous bien sur ces deux types de contrats (voir p. 16)

ATTENTION À LA SOUS-LOCATION !

Sous-louer alors que l'on est soi-même locataire n'est légal qu'avec l'autorisation écrite du propriétaire. Sous-louer sans autorisation peut entraîner la résiliation du bail.
Le montant du loyer ne doit pas dépasser celui du locataire principal.
En tant que sous-locataire, vous n'aurez aucun lien juridique avec le propriétaire, votre seul interlocuteur sera le locataire. Vous aurez aussi des difficultés à obtenir des aides au logement et à vous assurer.

Location meublée

Le logement est équipé de meubles indispensables (lit, chaises, table…) et d'appareils électroménagers (réfrigérateur, plaques de cuisson…).
Consultez la liste des éléments obligatoires sur : www.anil.org *rubrique Votre question / Vous êtes locataire / Location meublée*

Préavis et congés

Vous pourrez donner congé à votre propriétaire à tout moment sans vous justifier (par lettre recommandée avec accusé de réception, acte d'huissier ou remise en main propre contre récépissé ou émargement) mais vous devrez respecter un délai de préavis de 3 mois.

Le délai est réduit à 1 mois si vous quittez une location meublée ou dans les cas suivants :

- logement en zone tendue : renseignements sur www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues
- mutation professionnelle ;
- perte d'emploi ;
- obtention d'un premier emploi (CDD ou CDI) ;
- nouvel emploi suite à une perte d'emploi ;
- bénéficiaire du RSA ou de l'AAH ;
- attribution d'un logement social ;
- raison de santé justifiant un changement de domicile.

De son côté, le propriétaire peut, dans certains cas (reprise du logement pour y habiter en tant que résidence principale par exemple), vous donner congé à la date d'expiration de votre bail. Il devra cependant vous prévenir au moins 6 mois à l'avance.

État des lieux

L'état des lieux est un document obligatoire joint au bail. Il décrit le logement pièce par pièce, ainsi que les équipements et les annexes (cave, grenier, garage…) et précise l'état des revêtements des sols, murs et plafonds, équipements et éléments. Conservez-le précieusement pendant toute la durée de la location.

Pour être valable, l'état des lieux, établi à l'entrée dans le logement, doit être signé par le locataire et le propriétaire (il peut être modifié dans les 10 jours par le locataire). Si aucune dégradation n'est constatée entre l'état des lieux d'entrée et celui de sortie, vous pourrez récupérer votre dépôt de garantie.

Lors de l'état des lieux d'entrée, signalez les anomalies avec des termes précis : « humide », « déchiré », « troué », plutôt que « correct », « moyen », « passable ».

Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie (souvent appelé à tort « caution ») est une somme d'argent versée au propriétaire ou à une agence immobilière lors de la signature du bail. Elle est destinée à couvrir les éventuels manquements du locataire lors de son départ (loyers impayés, absence de réparations…).

Son montant ne peut être supérieur à 1 mois de loyer hors charges (2 mois pour une location meublée) et ne peut être réévalué en cours de bail.

Des aides existent pour financer le paiement du dépôt de garantie (voir p. 10).

Quel délai pour récupérer votre dépôt de garantie ?

Le propriétaire doit vous le restituer :

- 1 mois après l'état des lieux de sortie et la remise des clefs,
- 2 mois après, si des dégradations ont été constatées, leur coût étant déduit du dépôt de garantie.

En cas de conflit, des associations peuvent vous aider (voir p. 53).

Pour récupérer votre dépôt de garantie, pensez à donner votre nouvelle adresse au propriétaire !

Loyer et charges

Vous devez payer votre loyer jusqu'à la fin du bail. En cours de bail, le loyer peut être révisé une fois par an si une clause le prévoit. En plus du loyer, vous réglerez les charges locatives :

- les frais liés au logement et à l'usage de l'immeuble (eau, ascenseur, chauffage collectif…) ;
- les dépenses d'entretien et de petites réparations des parties privatives de l'immeuble ;
- les taxes locatives (enlèvement des ordures ménagères…).

Le paiement est généralement mensuel. Chaque année, une régularisation permet d'ajuster les versements aux dépenses réelles.

Bon à savoir : le propriétaire doit vous remettre gratuitement une quittance de loyer si vous en faites la demande.

LOGEMENT EN MAUVAIS ÉTAT ?

Si vous êtes locataire et vivez dans un logement en très mauvais état, dégradé, voire dangereux, il est désormais possible d'appeler le numéro « info logement indigne » au 0806 706 806. Vous serez mis en relation avec un conseiller qui vous aidera à évaluer l'importance des problèmes, vous précisera vos droits et vous indiquera la marche à suivre.

Réparations locatives

Les petites réparations et l'entretien courant sont à votre charge (raccords de peinture, remplacement des interrupteurs, entretien de la chaudière, changement des piles du détecteur de fumées…). Si vous ne les effectuez pas, leur coût peut être déduit de votre dépôt de garantie.
Le propriétaire a quant à lui la responsabilité des grosses réparations du logement et de ses équipements (changement de la chaudière, réfection de la toiture…).

TAXE D'HABITATION ET CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

La taxe d'habitation incombe au locataire présent dans le logement au 1er janvier. En sont exonérées les personnes à faibles revenus, les locataires en résidence Crous, Habitat Jeunes ou organismes similaires. La réforme fiscale du gouvernement prévoit sa suppression progressive.

Vous devez payer la contribution à l'audiovisuel public (138 € en 2021) si vous êtes imposable à la taxe d'habitation et si vous possédez un téléviseur ou dispositif assimilé (ordinateur non concerné).

S'informer/ se défendre

En cas de désaccord ou de conflit avec votre propriétaire, ces organismes peuvent vous conseiller.

Adil

Les Agences départementales d'information sur le logement (Adil) conseillent gratuitement sur les questions juridiques, financières ou fiscales liées à l'habitat.
www.anil.org

ADIL interdépartementale du Nord et du Pas-de-Calais
7 bis rue Racine 59000 Lille
Tél : 03 59 61 62 59
contact@adilnpdc.fr
www.adilnpdc.fr

ADIL de l'Oise
17 rue Jean Racine
60000 Beauvais
Tél : 03 44 48 61 30
adil60@wanadoo.fr
www.adil60.org

ADIL de la Somme
46 rue de l'Amiral Courbet
80000 Amiens
Tél : 03 60 12 45 00
adil80@adil80.org
www.adil80.org

Services logement jeunes : IJ et Cllaj

Une mission des conseillers du réseau Information Jeunesse (CRIJ & PIJ) et des Cllaj consiste à favoriser l'accès au logement des jeunes. Les conseillers vous informent gratuitement sur toutes les questions liées au logement.
www.ij-hdf.fr/le-reseau-ij
www.uncllaj.org

Union Régionale des CLLAJ des Hauts de France - URCCLAJ
https://hautsdefrance.uncllaj.org/

NORD

CLLAJ de l'Avesnois – Prim'Toit
31 avenue du Président Kennedy
59610 Fourmies
Tél : 03 27 57 98 65 / 03 27 60 13 38
cllaj-avesnois@primtoit.org
http://primtoit.fr/new/nos-offres/avesnois

CLLAJ du Cambrésis – Prim'Toit
65 rue Saint-Georges 59400 Cambrai
Tél : 03 27 74 46 22
cllaj-cambresis@primtoit.org
http://primtoit.fr/new/nos-offres/cambresis

CLLAJ du Douaisis – Prim'Toit
29 rue Saint-Thomas 59500 Douai
Tél : 03 27 98 86 63
cllaj-douaisis@primtoit.org
http://primtoit.fr/new/nos-offres/douaisis

CLLAJ du Valenciennois – Prim'Toit
36 rue des Anges 59300 Valenciennes
Tél : 03 27 42 01 59
cllaj-valenciennois@primtoit.org
http://primtoit.fr/new/nos-offres/valenciennois

Service Logement – Espace réussir – Mission Locale de lille
5 Boulevard du Maréchal Vaillant 59000 Lille
Tél : 03 28 04 54 40
espacereussir@reussir.asso.fr
http://missionlocale-lille.fr/espace-reussir/

CLLAJ Lys-Tourcoing
200 rue de Roubaix 59200 Tourcoing
Tél : 03 20 28 82 20
ccatteau@mltourcoing.fr
www.emploi-lystourcoing.fr/particuliers/mieux-vivre-au-quotidien/se-loger

PAS DE CALAIS

CLLAJ – Mission Locale AMIE du Boulonnais
7 rue Basse des Tintelleries 62200 Boulogne-sur-Mer
Tél : 03 21 30 36 22
logement@mlboul.com

CLLAJ – Mission Locale de Lens – Liévin
91 avenue Jean Jaurès 62800 Liévin
Tél : 03 21 74 98 15
cllaj@ml-lenslievin.fr
https://jecliquepourmonlogement.fr

CLLAJ de l'Artois – FJT Bruay-La-Buissière
122 rue d'Argentine 62700 Bruay-la-Buissière
Tél : 03 91 80 12 12
cllaj.artois@gmail.com
www.habitat-jeunes-bruay.fr/accompagnement.html

CLLAJ de l'Artois – Mission Locale de Béthune
297 rue Michelet 62400 Béthune
Tél : 03 66 98 01 80
carine.debarge@mlartois.fr
www.facebook.com/mission.locale.artois

CLLAJ Hénin-Carvin – Association Rencontres et Loisirs
19 rue du 19 Mars 1962 62590 Oignies
Tél : 03 21 79 95 58 cllaj.oignies@orange.fr
www.rl-action-sociale.fr

CLLAJ du Pays de Saint-Omer – CAPSO
1 Allée du Parc 62500 Saint-Omer
Tél : 03 74 18 22 20
a.tabart@ca-pso.fr

Commission départementale de conciliation (CDC)

Litiges relatifs au loyer, au dépôt de garantie, à l'état des lieux… la commission recherche une solution amiable avec le bailleur. Il existe une commission dans chaque département.

Préfecture - DDCS de l'Aisne -Secrétariat de la CDC
23 rue Franklin Roosevelt 02000 Laon
Tél : 03 60 81 50 00
dd002@aisne.gouv.fr
www.aisne.gouv.fr

Préfecture - DDCS - Secrétariat de la CDC
175 rue Gustave Delory 59000 Lille
Tél : 03 20 18 37 94
ddcsW-cdc@nord.gouv.fr
www.nord.gouv.fr

Préfecture - DDCS - Secrétariat de la CDC
13 rue Biot BP 10584 60005 Beauvais Cedex
Tél : 03 44 06 06 06
www.oise.gouv.fr

Préfecture - DDCS - Secrétariat de la CDC
14 voie Bossuet Résidence Saint-Pol BP 20960
62033 Arras Cedex
Tél : 03 21 60 71 31
ddcs@pas-de-calais.gouv.fr
www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-accessibilite-habitat-et-urbanisme/Habitat/Le-locatif-Aides-et-Recours/La-Commission-de-Conciliation

Préfecture - DDCS - Secrétariat de la CDC
3 boulevard de Guyencourt 80027 Amiens Cedex 1
Tél : 03 22 50 23 54
ddcs-logement@somme.gouv.fr
https://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Habitat-et-construction/Les-rapports-locatifs/Commission-departementale-de-conciliation-CDC-des-baux-locatifs

Associations de défense du locataire

Elles informent, conseillent et défendent les locataires.
www.clcv.org
www.lacnl.com
www.la-csf.org
www.quechoisir.org
www.unaf.fr

Consommation logement cadre de vie du Boulonnais
26 rue Ernest Hamy 62200 Boulogne-sur-Mer
Tél : 03 21 30 40 54

Union régionale de défense des consommateurs et usagers des Hauts de France
108 rue d'Arras 59000 Lille
Tél : 03 20 85 16 20
www.clcv.org/nos-coordonnees/59/hauts-de-france

Union départementale de défense des consommateurs et usagers de l'Oise (pour l'Aisne et la Somme)
27 bis rue Robert Schuman 60100 Creil
Tél : 03 44 64 00 94
oise@clcv.org

1 allée de l'Escoterie 62500 Saint-Omer
Tél : 03 21 39 11 81
pas-de-calais@clcv.org

Secteur Val de Somme - Association Locale Rurale CLCV
2 rue de Sailly
80800 Cerisy
Tél : 06 47 02 25 50
fabiennehien@wanadoo.com

La Confédération Nationale du Logement - LA CNL
Fédération CNL Aisne
16 avenue de Coucy 02200 Soissons
Tél : 03 23 53 14 58
cnl02soissons@hotmail.fr

Fédération CNL Nord
42/01 rue de Tournai 59000 Lille
Tél : 03 20 07 09 58
contact@cnl59.fr
www.cnl59.com

Fédération CNL Oise
16 allée Mozart 60000 Beauvais
Tél : 06 68 25 14 17
Cnl-oise@orange.fr

Fédération CNL Pas-de-Calais
Grande Résidence - 44 pavillon Colette
Rue Gustave Courbet 62300 Lens
Tél : 09 61 32 91 66
contact@lacnl62.fr
www.lacnl62.fr

Fédération CNL Somme
1/1 rue Maurice Thorez 80330 Longueau
Tél : 03 22 46 35 48
cnl80@wanadoo.fr

Confédération syndicale des familles Région Hauts-de-France - Uraf Hauts-de-France
Tél. : 03 21 71 21 56
urafhautsdefrance@uraf32.unaf.fr

UDAF de l'Aisne - 02
16 avenue Georges Clémenceau 02000 Laon
Tel : 03 23 23 27 46
udaf02@wanadoo.fr
www.udaf02.fr

UDAF du Nord - 59

10, rue Baptiste Monnoyer 59013 Lille Cedex
Tél : 03 20 54 97 61
nord@udaf59.org
www.udaf59.org

UDAF de l'Oise - 60
35, rue du Maréchal Leclerc BP 10815 60008 Beauvais Cedex
Tél : 03 44 06 83 83
udafoise@udaf60.fr
www.udaf60.fr

UDAF du Pas-de-Calais - 62
16, boulevard Carnot 62000 Arras
Tél : 03 21 71 83 84
udaf62@wanadoo.fr
www.udaf62.fr

UDAF de la Somme - 80
10 rue Haute-des-Tanneurs CS 71015 80010 Amiens Cedex 1
Tél : 03 22 82 09 00
www.udaf80.org

Action Solidarité Logement - CGL
26 rue Camille Guérin 59500 Douai
Tél : 06 41 98 32 20
contact@lacgl59.fr
www.facebook.com/lacgl59

Autres interlocuteurs

Pensez aussi au conciliateur de justice, dont le rôle consiste à trouver un règlement à l'amiable des différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires : www.conciliateurs.fr

Vous pouvez également vous rendre dans une Maison de justice et du droit ou dans un Point d'accès au droit.

Défenseur des droits
Délégués des Défenseurs des droits

AISNE

https://defenseurdesdroits.fr/fr/saisir/delegues#02
Jack LANGLOIS :

> ADAVEM Laon
Antenne municipale Place du 8 mai 1945 02000 Laon
Tél : 03 23 21 82 75
https://defenseurdesdroits.fr/fr/saisir/delegues#02

> 2 rue Paul Doumer 02010 Laon CS 20656
> Sous-préfecture de Vervins

1 rue Raoul de Coucy 02140 Vervins

> Yves TEYSSEDOU et Rosalie DOUDOU
Palais de Fervaques (aile droite)
Rue Victor Basch 02100 Saint-Quentin
Tél : 03 23 05 04 84

> Alain THIERRY
Sous-préfecture de Soissons
2 rue Saint-Jean 02200 Soissons
Tél : 03 60 09 80 04

NORD

https://defenseurdesdroits.fr/fr/saisir/delegues#59

> Yassine KROUCHI
Point d'accès au droit - 29 rue Jean Jaurès 59280 Armentières
Tél : 03 61 76 08 52

> Haklem JAMMAT
Mairie de Cambrai Rue de Nice 59407 Cambrai
Tél : 03 27 73 21 00

> Jean PACHOLCZYK
Maison de justice et du droit
117 rue Villars 59220 Denain
Tél : 03 27 43 69 30

> Point d'Accès aux Droits
42 rue d'Orchies 59230 St Amand Les Eaux
Tél : 03 27 32 80 10

> Valenciennes Métropole
2 place de l Hôpital Général 59300 Valenciennes CS 60227
Tél : 03 27 09 60 96

> Abdou KROUCHI
Sous-préfecture de Douai
642, boulevard Albert 1er 59500 Douai
Tél : 03 27 93 59 61

> Fatima DJEDIDEN
Maison de justice et du droit de Dunkerque
30 rue Beaumont - 4e étage 59140 Dunkerque
Tél : 03 28 61 52 44

> Jean-Pierre SEPIETER
Point d'accès au droit de Grande-Synthe
6 place Europe 59760 Grande-Synthe
Tel : 03 28 28 20 07

> Serge BEERNAERT
Espace Citoyen ville d'Hellemmes - Point d'accès au droit
118 rue Roger Salengro 59260 Hellemmes - Lille
Tel : 03 62 26 08 32

> Yves CARRIÈRE - Dominique DELBOUR - Olivier-Marc NOSLEN
Maison du Citoyen de Lomme
343 avenue de Dunkerque Lomme 59160 Lambersart
Tel : 03 20 08 90 30

> Jean KRAIMPS - Alain MVILAKANI
Maison de la médiation et du citoyen de Lille
Hôtel de ville Place Roger Salengro 59033 Lille CS 30667
Tél : 03 20 49 50 77

> Yves CARRIÈRE
Mairie de Loos 104 rue du Maréchal Foch 59120 LOOS
Tél : 03 20 50 00 02

> Dominique PYTKO
Mairie annexe Sous le Bois
Douzies - Montplaisir Place de l'Industrie 59600 Maubeuge
Tél : 03 27 39 00 26

> Micheline PILOT - Dominique PYTKO
Maison de justice et du droit de Maubeuge
Quartier de l'Épinette - Bloc Vilvorde
Rue Marceline Desbordes Valmore 59600 Maubeuge
Tél : 03 27 39 00 26

> Abdelhadi BELLAAMARI - Dominique DELBOUR - Anne-Claire GRANDJEAN
Maison de justice et du droit de Roubaix
71 avenue de Verdun 59100 Roubaix
Tél : 03 20 99 10 05

> Alain MVILAKANI
Hôtel de Ville de St-André-lez-Lille
89 rue du Général Leclerc 59871 St-André-lez-Lille CS 400001
Tél : 03 20 63 07 50

> Marie-Claude BOUTARD - Anne MENJAUD
Maison de justice et du droit de Tourcoing - 1er étage
2 square de l'Abattoir 59200 Tourcoing
Tél : 03 59 69 71 90

> Vincent VERBEECK
Point d'Accès au Droit
72 chaussée haute de l'Hôtel de ville 59650 Villeneuve d'Ascq
Tél : 03 28 80 02 80

OISE

https://defenseurdesdroits.fr/fr/saisir/delegues#60

> Marie-Thérèse MERCIER
Préfecture de l'Oise
1 place de la Préfecture 60000 Beauvais
Tél : 03 44 06 12 06
Martine ALBERT - Tél : 07 66 03 86 80

> Pierre BOYER
- Sous-préfecture de Compiègne
21 rue Eugène Jacquet 60200 Compiègne
Tél : 03 44 06 74 36
- Maison de justice et du droit de Noyon
Place Bertrand Labarre 60400 Noyon
Tél : 03 44 44 28 67

> Jean-Claude ESTER - Nicole SOULÉ
Maison de justice et du droit de Creil
26 rue Voltaire 60100 Creil
Tél : 03 44 64 46 70

> Bruno CORDEIRO
Maison de justice et du droit de Méru
Rue du Docteur Graillon 60110 Méru
Tél : 03 44 52 33 90

PAS-DE-CALAIS

https://defenseurdesdroits.fr/fr/saisir/delegues#62

> Philippe CATHELAIN
- Maison des sociétés 16 rue Aristide Briand 62000 Arras
Tél : 06 40 81 54 67
- Préfecture d'Arras Rue Ferdinand Buisson 62000 Arras
Tél : 03 21 21 20 00

> François BIGET
- Centre administratif d'Arras
Hôtel de ville 6 place Guy Mollet 62022 Arras BP 70913
Tél : 03 21 50 50 50
- Point d'accès au droit Place des Ecrins 62223 Saint-Nicolas
Tél : 03 21 73 85 62

> Christian CAMUS
- Maison de la communauté de communes du Sud-Artois
5 rue Neuve 62450 Bapaume
- Maison des services publics 2 rue d'Hermies 62124 Bertincourt
Tél : 03 21 59 17 17

> Valois GOSSART
- Point d'accès aux droits de Berck-sur-Mer
Cottage des Dunes 62600 Berck-sur-Mer
- Point d'accès aux droits d'Etaples sur Mer

Rue Neuve - Résidence Bretagne 62630 Etaples sur Mer
Tél : 06 33 41 25 55

> Sylvie TASSEZ
- CCAS de Béthune 286 rue Fernand Bar 62400 Béthune
Tél : 03 21 01 63 10
- Point d'accès au Droit de Houdain 5 place de la Marne 62150 Houdain
Tél : 03 62 61 48 90

> Bernard DUJARDIN
Mairie de Boulogne-sur-Mer
Place Godefroy de Bouillon 62200 Boulogne-sur-Mer
Tél : 03 21 87 80 80

> Jean-Luc FACE
Point d'accès au Droit
39 rue Pierre Bérégovoy 62701 Bruay la Buissière BP 23
Tél : 03 62 61 48 90

> Guylain DHALLEINE
- Maison de la famille Rue Antoine Bourdelle 62100 Calais
Tél : 03 21 97 60 73
- Tribunal d'Instance - Maison de justice et du droit de Calais
Place Crèvecoeur 62100 Calais
Tél : 03 21 97 09 27

> Jean-Yves LIMEUX
- Maison de Services Publics 5 rue des Acacias 62710 Courrières
Tél : 03 91 83 23 00
- Maison de justice et du droit de Lens
Pavillon Desmoulins Rue Alain 62300 Lens
Tél : 03 91 83 01 10
- Mairie de Vermelles Place de la République 62980 Vermelles BP 4
Tél : 03 21 64 58 10

> Lahcen MERDJI
- Maison de justice et du droit de Lens
Pavillon Desmoulins - Rue Alain 62300 Lens
Tél : 03 91 83 01 10
- Point d'accès au droit de Libercourt
2 rue Jean Baptiste Delobel 62820 Libercourt
Tél : 03 21 37 10 43

> Jean-Vincent LLINARES
Point d'accès au droit de Liévin
Maison de la parentalité 49 rue Jean-Baptiste Defernez 62800 Liévin
Tél : 03 21 45 81 60

SOMME
https://defenseurdesdroits.fr/fr/saisir/delegues#80

> Pierre-Yves DAMBRINE
Maison de justice et du droit d'Amiens
Rue Léo Lagrange 80000 Amiens
Tél : 03 22 22 29 90

> Catherine CADET - Pierre-Yves DAMBRINE
Préfecture de la Somme
23 rue Jules Lardière - 2ème étage accès PMR 80000 Amiens
Tél : 03 22 97 83 13

> Catherine CADET
Espace citoyenneté 12 rue Frédéric Petit 80000 Amiens
Tél : 03 22 97 42 70

> Jean-Bernard BILLET
Palais de justice 57 rue Saint-Fursy 80200 Péronne
Tél : 03 22 84 72 80

Conseils Départementaux d'Accès aux Droits

AISNE
3 place Aubry
02000 Laon Cedex
Tél : 03 23 26 29 00
www.cdad-aisne.justice.fr

NORD
13 avenue du Peuple Belge BP 729
59034 Lille Cedex
Tél : 03 20 78 34 14
www.cdad-nord.justice.fr

OISE
20 boulevard St Jean
60021 Beauvais Cedex
Tél : 03 44 79 60 60

PAS-DE-CALAIS
Place d'Artois
62000 Arras
Tél : 03 21 51 88 53
www.cdad-pasdecalais.justice.fr/#

SOMME
14 rue Robert de Luzarches
80027 Amiens
Tél : 03 22 45 03 51
https://cdad-somme.fr

EMMENAGER DEMENAGER

Check-list des formalités

Pour emménager/ déménager, pensez à :

- ☑ envoyer votre préavis de départ (par courrier en recommandé avec accusé de réception) ;
- ☑ résilier/souscrire une assurance habitation obligatoire ;
- ☑ dresser l'état des lieux (entrée/sortie) avec l'agence, le propriétaire ou le bailleur ;
- ☑ fournir le justificatif de l'assurance habitation ;
- ☑ relever les compteurs d'énergie (eau, électricité, gaz) et résilier ou établir vos contrats auprès des fournisseurs ;
- ☑ demander la résiliation, l'ouverture ou le transfert de votre ligne téléphonique et Internet ;
- ☑ inscrire/retirer votre nom sur/de la boîte aux lettres et l'interphone ;
- ☑ prévenir les administrations de votre changement d'adresse : CAF, banque, assurance maladie, employeur, Pôle emploi, impôts … ;
- ☑ demander le changement d'adresse sur votre carte d'identité ou titre de séjour et votre carte grise ;
- ☑ vous inscrire sur les listes électorales de la commune ;
- ☑ réserver une place de stationnement le jour du déménagement, vous assurer que la rue est accessible et vérifier que le camion de location passe bien l'entrée du parking ou du garage de l'immeuble !

BON À SAVOIR

Notifiez votre changement d'adresse en une seule fois sur www.service-public.fr *rubrique Services en ligne / Changement d'adresse en ligne*

Emballer, charger, transporter et déballer tout votre mobilier va nécessiter de l'organisation et de la main d'œuvre.

Si vous avez la chance d'avoir des amis ou de la famille disponible, prévenez-les au plus tôt.
Faites le compte des véhicules disponibles et calculez le nombre d'allers/retours nécessaires en évaluant le volume de chargement.

Si vous êtes éloigné ou seul pour la tâche, faites établir des devis auprès de professionnels.
www.pagesjaunes.fr *rubrique « entreprises de déménagement ».*

Si vous devez louer un véhicule, déménagez de préférence en semaine plutôt qu'en week-end, la location vous coûtera moins cher !

Adressez-vous aux agences de location classiques type Europcar, Avis... qui disposent d'une offre classique et pensez également aux grandes enseignes de supermarché comme Leclerc, Carrefour, Intermarché qui ont développé une offre de location de camionnettes souvent moins chères que dans les agences classiques.

Quelques sites utiles
www.demenagerseul.com
www.les-demenageurs.com
www.centrale-demenagement.com

S'équiper à moindre coût

Vous vous installez mais votre chambre ou votre logement est meublé de façon quelque peu spartiate, Voilà quelques astuces pour vous équiper à moindre coût !

Profitez des vide-greniers et des ressourceries, réparez ou faites réparer vos objets gratuitement.
vide-greniers.org
brocabrac.fr
ressourceries.info
envie.org
repaircafe.org/fr
donnons.org
geev.com/fr
Groupe Facebook Les Robin.e.s des bennes *(Amiens)*
Groupe Facebook Lille à récup' *(Lille et la métropole)*

Les sites de petites annonces

Beaucoup de personnes se débarrassent de vieux meubles, de vaisselles ou d'objets parfois improbables. Vous pouvez toujours négocier et dénicher de quoi remplir votre logement.
www.leboncoin.fr
www.troc.com

Emmaüs

L'association permet d'acheter de quoi se meubler à petit prix. Retrouvez toutes les boutiques Emmaüs pour effectuer vos achats solidaires sur Emmaus-France.org

Campus Market

L'association récupère chaque année des meubles et autres produits laissés par les étudiants de l'Université Catholique afin de les proposer à bas prix aux nouveaux étudiants de Lille.
campus-market.com

Bradway

Un dépôt vente de meubles, vaisselle, équipement pour la maison pour s'équiper à moindre coût dans la métropole lilloise.
www.bradway.fr

LE RÉSEAU INFORMATION JEUNESSE
HAUTS-DE-FRANCE

Toute l'Information Jeunesse est sur **ij-hdf.fr**

CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE HAUTS-DE-FRANCE

AMIENS
33 mail Albert 1er
03 22 50 02 70

LILLE
02 rue Edouard Delesalle
03 20 12 87 30

Mail : contact@crij-hdf.fr

AISNE (02)

ANIZY LE GRAND
Elival - Rue Pierre Brossolette
09 66 96 23 54 / 06 10 78 01 51
pij@picardiedeschateaux.fr

BOHAIN EN VERMANDOIS
Centre Socio Culturel
14 rue de la République
03 23 07 17 19
jeunesse02@orange.fr

CHATEAU -THIERRY
Centre social «La Rotonde»
3 rue Robert Lecart
03 23 83 59 18
coralie.assailly@ville-chateau-thierry.fr

CHAUNY
Rue de la Poste
03 23 40 07 06
pij@ville-chauny.fr

LAON
Centre Information Jeunesse
56 boulevard Gras Brancourt
03 23 23 70 09
cij.aisne@gmail.com

SOISSONS
Centre Social St Waast St Médard
Rue du belvedère
03 23 76 24 29
cs.stwaast@ville-soissons.fr

NORD (59)

ARMENTIÈRES
Maison Debosque
29 rue Jean Jaurès
03 61 76 08 30
bij@ville-armentieres.fr

ANICHE
L.E.P.H.A.R.E - 16 rue Gambetta
03 27 87 89 11
pijinsertionlephare1@orange.f

AUBY
Pôle Escale -
Place de la République
03 27 99 60 56
pij@auby.fr

AVESNES SUR HELPE
Centre Socio-Culturel Municipal
« Le Nouvel Air »
15 place du Général Leclerc
06 08 61 30 14
03 27 61 25 88
s.frappat@avesnes-sur-helpe.fr

BOURBOURG
ANDYVIE
Av. Francois Mitterand
03 28 20 53 65
point.jeunesse@orange.fr

DOUAI
MJC - 215 rue d'Arleux
03 27 71 18 19
pij@mjcdouai.fr

DUNKERQUE
Entreprendre Ensemble
66 rue des Chantiers de France
03 28 22 64 66
christiane.rots@eedk.fr

FACHES THUMESNIL
51 Rue Gambetta
03 20 44 71 19
mhuguet@ville-fachesthumesnil.fr

FOURMIES
Médiathèque ANTOON KRING
9 rue Faidherbe
03 27 69 72 90
pij@fourmies.fr

GRAVELINES
Atouts-ville
boulevard de l'Europe
07 75 11 70 14
m.vandenberghe@atoutsville.fr

HALLUIN
MJC - 78 rue Gustave Desmettre
03 20 28 11 50
mjcseverine@gmail.com

HAUBOURDIN
Espace Jeunes
47 rue Rouget de Lisle
03 20 18 36 49
pij@haubourdin.fr

HAZEBROUCK
Centre Socio Éducatif
2 place Degroote
03 28 49 51 30 / 07 69 81 31 85
jeunesse@csehazebrouck.fr

HELLEMMES
31 rue Jules Guesde
03 20 33 10 13
pijhellemmes@mairie-lille.fr

HEM
Maison de l'Emploi
Parvis Berthelot
03 20 66 58 11
pij@ville-hem.fr

LA MADELEINE
12 rue du Moulin
03 28 52 66 90
informationjeunesse@ville-lama-deleine.fr

LA SENTINELLE
110 rue Charles Basquin
03 27 20 01 07
goze.r@lasentinelle.fr

LAMBERSART
263 rue du Bourg
03 20 08 44 06
aloof@ville-lambersart.fr

LEVAL
Centre social et culturel
Zac la Florentine, rue du Dépôt
03 27 58 23 50
espaceflorentinejeunesse@orange.fr

LILLE
Association Perspectives
4 Ter rue du Professeur Lamaze
03 20 44 79 81
cyberperspectives59@gmail.com

LOOS
100 rue du Marechal Foch
03 20 07 10 82
pointinformationjeunesse@ville-loos.fr

LOUVROIL
GIP Réussir en Sambre Avesnois
6 route Landrecies
03 27 65 99 40
pijlouvroil@gipreussir.fr

MARLY
Maison des Associations
Rue des Ateliers
03 27 28 12 26
pij@marly.fr

MAUBEUGE
GIP Réussir en Sambre Avesnois
20 bd Alphonse de Lamartine
03 66 32 32 35
pij@gipreussir.fr

MERVILLE
Espace Stéphane Hessel
18 place François Mitterrand
03 28 48 36 94
centresocial@ville-merville.fr

MONS EN BAROEUL
8 ter rue d'Alsace
03 20 67 08 36
pij-mons@orange.fr

ONNAING
Pôle Ressources et Compétences
Rue Roger Salengro (Zone Venot)
270 rue Jean Jaures
03 27 09 52 54
pole-ressources-competences@onnaing.fr

RONCHIN
5 bis rue de la Comtesse de Ségur
03 20 52 26 03
pij@ville-ronchin.fr

ROUBAIX EST
Centre social des 4 quartiers
135 avenue Roger Salengro
03 20 02 35 40
ref.jeune.cs4q@ccas-roubaix.fr

ROUBAIX SUD
Pôle Ressources Jeunesse Laënnec
1 rue Joseph Dubar
03 28 34 28 40
mhema@ville-roubaix.fr

ROUBAIX NORD
Pôle Ressources Jeunesse
62 rue Turgot
03 28 34 28 40
aguettiche@ville-roubaix.fr

ROUBAIX CENTRE
Mission locale
92 avenue Jean-Baptiste Lebas
03 62 26 04 00
chabane.r@mlroubaix.com

SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE
97 rue Sadi Carnot
03 28 52 39 92
serv.jeunesse@ville-saint-andre.fr

SECLIN
5 allée de la Vinaigrerie
03 20 96 29 01
pij@ville-seclin.fr

SIN LE NOBLE
Maison de Quartier Nelson Mandela
163 rue Pierre Semard
03 27 89 61 77
pij.mandela@mairie-sinlenoble.fr

VIEUX-CONDÉ
75 rue d'Anjou
03 27 40 14 24
pij.vieuxconde@gmail.com

VILLENEUVE D'ASCQ
OMJC
80 rue Yves Decugis
03 28 80 54 25
cij@omjc-info.fr

WATTIGNIES
14 rue Pierre et Marie Curie
03 20 16 15 02
pij@mairie-wattignies.com

WATTEN
Centre Socio Culturel Espace St Gilles
4 rue de la victoire
03 21 88 34 77
jolefebvre10@gmail.com

OISE (60)

BEAUVAIS
Blog 46- 46 rue Jules Ferry,
03 44 45 20 07
blog46@beauvais.fr

BRETEUIL
68 rue Basse St Cyr
03 44 45 43 50 / 06 14 92 33 18
jeunesse.cscb@orange.fr

CLERMONT
Maison de la citoyenneté
Square Marcel Pagnol
03 44 78 12 32
infojeunesse.clermont@gmail.com

COMPIÈGNE
105 bis square Desbordes
03 44 20 71 09
mickael.oualle@mairie-compiegne.fr

CREIL
21 av Antoine Chanut
03 44 25 69 34 / 03 44 25 26 26
jeunesse@mairie-creil.fr

GRANDVILLIERS
Centre Social Rural
32 rue Frédéric Petit
03 44 46 75 41
pij@csrgrandvilliers.fr

LAMORLAYE
1 rue de la tenure
03 44 21 64 93
t.artison@ville-lamorlaye.fr

MÉRU
L'Atelier
1 rue Henri Poincaré
03 44 52 34 90 / 06 10 25 53 92
atelier@ville-meru.com

MOUY
19 rue Jules Ferry
03 44 57 63 36
service.jeunesse@mouy.fr

NANTEUIL LE HAUDOUIN
44 rue Gambetta
03 44 88 37 90
jeunesse@cspv.fr

PONT SAINTE MAXENCE
L'Atelier 17
51 rue Charles Lescot
03 44 61 55 12 / 06 89 63 78 01
pi-jeunesse@ccpoh.fr

THOUROTTE
Rue du Général Koenig France
03 44 90 68 90 / 06 61 89 42 33
pij@thourotte.fr

PAS-DE-CALAIS (62)

AUCHY-LES-MINES
Maison pour Tous G. Brassens
Rue Grenier
03 21 02 52 12
pij.auchylesmines@orange.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D'AUDRUICQ
66 place du Général de Gaulle
07 70 27 57 96
pij@ccra.fr

AVION
Espace Jeunes Michel Brule
Place des Droits de l'Enfant
03 21 79 44 90
pij@ville-avion.fr

BÉTHUNE
Place du 4 Septembre
pij@ville-bethune.fr

BEUVRY
Maison pour Tous
597 rue Léon Gallot
03 21 61 94 55

BOULOGNE SUR MER
Association Développement Social Urbain
25 rue des Religieuses
09 84 32 07 01
sandrine.fiolet@asso-dsu.fr

BRUAY LA BUISSIÈRE
Mission Locale de l'Artois
41 rue Pierre Beregovoy
03 21 52 96 60
bij@mlartois.fr

CALAIS
68 bis rue de la Pomme d'Or
03 21 46 20 70
jeunesse@mairie-calais.fr

CARVIN
CCAS – Maison d'initiatives et de la citoyenneté
1 rue Thibaut
03 21 08 06 19
pij@carvin.fr

COURRIÈRES
Maison des services de Courrières
5 rue des Acacias
03 91 83 23 00
pointemploi@courrieres.fr

DESVRES
Maison intercommunale des Services et de la Solidarité (MISS)
Rue Claude
03 21 99 26 02
caroline.cwiek@cc-desvressamer.fr

EVIN MALMAISON
Impasse Pantigny
03 21 79 70 23
pij.evin@yahoo.fr

FAUQUEMBERGUES
23 rue Jonnart
03 74 18 20 03
c.yvoz@ca-pso.fr

HARNES
Espace Nelson Mandela
25 bis rue des Fusillés
03 21 13 82 42
pij@ville-harnes.fr

LAVENTIE
26 rue du Général de Gaulle
03 21 63 17 40
pij@laventie.fr

LE PORTEL
Centre Social Espace Carnot
42 avenue du Général San Martin
03 21 10 31 10
pijleportel@gmail.com

LE TOUQUET
Centre social / Pôle jeunesse
29, avenue de Villemessant
03 21 05 21 20
pijletouquet@letouquet.com

LIBERCOURT
Rue Cyprien Quinet
03 21 37 88 35
pij@libercourt.com

LIÉVIN
309 rue Clovis
03 91 84 71 68
s.duchateau@lievin.fr

LILLERS
7 rue de la Haye
03 21 54 78 80
pij@cc-artois-lys.fr

LUMBRES
Maison des services au public
1 Chemin du Pressart
03 21 12 57 24
donatienne.fournier@ccplumbres.fr

MARQUISE
Centre Social
Square Jacques Fayeulle
09 64 44 21 89
pijmarquise@gmail.com

MÉRICOURT
Rue Jean Jacques Rousseau
03 21 74 98 80
karine.delabre@mairie-mericourt.fr

MONTREUIL SUR MER
1 rue des Juifs
03 21 05 40 04
servicejeunessedumontreuil-lois@orange.fr

OIGNIES
18/20 rue Emile Basly
03 21 40 04 64
pij@oignies.fr

SAINS EN GOHELLE
Centre culturel et soleil Soledad
Place Lyauthé
03 21 40 25 30
pij.sainsengohelle@gmail.com

SAINT MARTIN LES BOULOGNE
Centre Social Eclaté
6 résidence René Descartes
03 91 90 09 10
pointinformationjeunesse@centresocialeclate.com

SAINT OMER
Quartier Foch
rue de la Cavalerie
03 21 38 96 28
as.desbois@ca-pso.fr

SAINT POL SUR TERNOISE
ADEFI/Mission Locale
1 rue des Procureurs
03 21 03 26 10
a.dubois@adefi-mlr.fr

SOMME (80)

ABBEVILLE
Maison pour Tous
1 place Saint Jacques
03 22 24 25 18
pij@mpt-abbeville.asso.fr

AMIENS ODYSÉE
29 avenue de la Paix
03 22 66 10 74 / 03 22 66 10 75
ho.tighersine@amiens-metropole.com / ra.elgharbi@amiens-metropole.com

AMIENS ELBEUF
9 rue Antoine de Saint Just
03 22 33 07 52
a.chanet@amiens-metropole.com

AMIENS ETOUVIE
Place du Pays d'Auge
03 60 01 00 70
i.habbout@amiens-metropole.com

AMIENS TOUR DU MARAIS
120 rue Simone Signoret
03 22 45 61 26
s.aliane@amiens-metropole.com

FRIVILLE ESCARBOTIN
Centre Animation Jeunesse du Vimeu (CAJ)
170 bis rue du Général Leclerc
03 22 30 68 87
sandrine.tetu@cc-vimeu.fr

HAM
Centre social intercommunal
12 rue Louis Braille
03 22 37 00 22
jerome.seguet@centresocialest-somme.fr

LONGUEAU
1 ter avenue Henry Barbusse
03 22 46 11 03
caj-pij@ville-longueau.fr

MONCHY-LAGACHE
13 Grand Rue
03 22 85 29 66
biblid@orange.fr

PÉRONNE
5 Rue Jules Ferry
03 22 84 75 10
pij@ville-peronne.fr

Pour trouver
les coordonnées de la structure
Information Jeunesse la plus
proche de chez vous
www.ij-hdf.fr/le-reseau-ij

Soutenu par

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Région Hauts-de-France

Pas-de-Calais Le Département

Besoin d'une information fiable et à jour sur l'ensemble des thématiques qui concernent les jeunes ?

Toute l'Information Jeunesse en Hauts-de-France est sur

ij-hdf.fr

Label Information Jeunesse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IJ Hauts de France Information Jeunesse

Restons connectés !

Le site ij-hdf.fr a été développé avec le soutien de NORDACTIF Entrepreneur engagé